
LES OBJECTIFS DE POLITIQUE
ETRANGERE DES ETATS-UNIS

VOLUME 2

REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS

NUMERO 3



*La maîtrise des armements:
la perspective des Etats-Unis*

Août 1997

*Article de
John Holum
Directeur de l'ACDA*

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS



La maîtrise des armements: la perspective des Etats-Unis

« Les Etats-Unis, en tant que dernière superpuissance du monde, considèrent la maîtrise des armements comme un élément central permanent de leur politique étrangère et de leur stratégie en matière de sécurité nationale », affirme le directeur de l'Agence des Etats-Unis de limitation des armes et du désarmement, M. John Holum.

Dans le présent numéro où il fait le point de la politique des Etats-Unis en matière de maîtrise des armements, M. Holum passe en revue la série de succès que son pays a remportés dans ce domaine ces dernières années, à savoir :

- Le Sénat des Etats-Unis a ratifié au printemps dernier la Convention sur les armes chimiques, dont l'application mondiale a débuté, notamment en ce qui concerne les premières inspections sur place.
- En mars, les présidents Clinton et Eltsine sont convenus de négocier un troisième Traité sur la réduction des armements stratégiques, dès que le parlement russe (Douma) aura ratifié le deuxième. Ce traité doit aboutir à l'élimination des premières ogives nucléaires stratégiques. Jusqu'ici, en effet, les limitations ou réductions ne portaient que sur les dispositifs de lancement et les vecteurs.
- Le président Clinton a été le premier de cent cinquante chefs d'Etat ou de gouvernement à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; le Brésil a annoncé cet été qu'il adhérerait au Traité de non prolifération nucléaire, qui a été prorogé indéfiniment en 1995, au terme d'une opiniâtre campagne des Etats-Unis.

La présente revue électronique suit l'évolution de ces efforts et présente les perspectives relatives aux futures négociations. On y trouvera, dans la section Dossier, outre l'article de M. Holum, une étude des initiatives cruciales des Etats-Unis en matière de non-prolifération, par le conseiller adjoint auprès du Président en matière de sécurité nationale, M. James Steinberg ; une analyse par le vice-ministre de la Défense, M. Walter Slocombe, des avantages qu'apporte l'Accord sur les flancs, dans le cadre du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (CFE), à la sécurité de l'Europe et des Etats-Unis ; et un article de la vice-ministre adjointe de la Défense, Mme Susan Koch, sur le programme américain d'aide au démantèlement des armes nucléaires en Russie, en Biélorussie, au Kazakhstan et en Ukraine.

Dans la section Commentaire, le sénateur Patrick Leahy se penche sur la lutte que mènent les Etats-Unis en faveur de l'interdiction des mines terrestres dans le monde, tandis que la section Documentation offre une chronologie sur l'histoire du désarmement ainsi que des fiches documentaires sur les initiatives américaines dans ce domaine.

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

*Revue électronique de l'Agence
d'information des Etats-Unis*

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS : LA PERSPECTIVE DES ETATS-UNIS

SOMMAIRE

DOSSIER

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS : UN ELEMENT CENTRAL DE LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS	5
--	---

John D. Holum

Directeur de l'Agence des Etats-Unis de limitation des armements et du désarmement

LES ETATS-UNIS ATTACHENT LA PLUS HAUTE PRIORITE A LA NON-PROLIFERATION	10
--	----

James Steinberg

Assistant adjoint du Président pour les affaires relatives à la sécurité nationale

L'ACCORD SUR LES FLANCS DU TRAITE FCE VISE A PROMOUVOIR LA SECURITE DES ETATS-UNIS ET DE L'EUROPE	14
--	----

M. Walter Slocombe

Vice-ministre de la Défense chargé de la politique générale

LA REDUCTION DE LA MENACE NUCLEAIRE PAR LA PREVENTION	19
---	----

Susan Koch

Vice-ministre adjointe de la Défense, chargée de la politique en matière de réduction des menaces

ANALYSE

APRES LA SIGNATURE DES ACCORDS DE PAIX, IL FAUT ENCORE ENLEVER LES MINES	22
--	----

Entretien avec le sénateur démocrate Patrick Leahy

DOCUMENTATION

CHRONOLOGIE DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS	27
--	----

Historique des démarches internationales entreprises dans ce sens

FICHE ANALYTIQUE SUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS	35
--	----

Brève description des principales questions relatives à ce sujet

FICHE ANALYTIQUE SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL	40
---	----

Bilan des progrès réalisés vers une interdiction mondiale de ces engins et sur le plan du déminage

LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS

VOLUME 2 • NUMERO 3 • AOÛT 1997

Les revues électroniques diffusées à intervalle de trois semaines par l'USIA dans le monde entier examinent les principales questions d'actualité intéressant les Etats-Unis et la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et La Société américaine – elles présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Les versions arabe, espagnole, française, portugaise et russe suivent d'une quinzaine de jours la version anglaise. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement des Etats-Unis. Le contenu de ces revues peut être librement reproduit à l'extérieur des Etats-Unis, sauf indication contraire.

*Les numéros les plus récents ainsi que les archives sont accessibles sur le WWW de l'Internet à la page d'accueil des Revues du Service d'information des Etats-Unis (USIS), soit:
<http://www.usia.gov/journals/journals.htm>
Veuillez adresser toute correspondance soit à votre centre local de l'USIS, soit à la rédaction:*

*Editor, Issues of Democracy
Democracy and Human Rights – I/TDHR
U.S. Information Agency
301 4th Street, S.W.
Washington, DC 20547
Etats-Unis d'Amérique*

Courrier électronique: ejdemos@usia.gov

Directrice de la publication Judith Siegel
directrice de la rédaction Patricia H. Kushlis
redactrices en chef Margaret A. McKay
. Jacqui S. Porth
redacteurs en chef adjoints Wayne Hall
. Guy Olson
redacteurs Ben Cahoon
. Danielle Coin
. Ralph Dannheisser
. Sophie Folly
. Heidi Hansen
. Jim Kelman
documentalistes Samuel M. Anderson
. Vivian Stahl
conception graphique Barbara Morgan
assistante artistique Sylvia Scott
assistante de rédaction Yvonne Shanks
traduction Services linguistiques de l'USIA
conseil de rédaction Howard Cincotta
. Rosemary Crockett
. Judith S. Siegel

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS : UN ELEMENT CENTRAL DE LA POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

John D. Holum

Directeur de l'Agence des Etats-Unis de limitation des armements et du désarmement

Selon certains experts, les armes nucléaires non surveillées – par exemple des ogives nucléaires ou des matières fissiles pouvant échapper au contrôle des gouvernements – constituent « l'un des plus graves dangers de notre époque », affirme M. Holum. D'après lui, pour nous assurer que cela ne se produira jamais, « il faudra que nous utilisions presque tous les outils de maîtrise des armements et de non-prolifération que nous avons mis au point au cours des trente-cinq dernières années, et ce sera une tâche extrêmement complexe ».

Les succès des Etats-Unis dans le domaine de la maîtrise des armements ont rendu le monde plus sûr. Mais il n'en demeure pas moins que nous vivons toujours dans un monde dangereux, un monde hérissé d'armes de destruction massive et menacé par le risque constant de prolifération résultant de l'action de régimes en marge de la communauté internationale, des convulsions du nationalisme et du terrorisme. C'est un monde dans lequel quarante pays disposent de la capacité technique et des ressources matérielles nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires s'ils le désirent ; plus de quinze pays ont au moins des missiles balistiques de courte portée, nombre d'entre eux s'efforçant d'obtenir des armes de destruction massive ; enfin, une vingtaine de pays ont des programmes d'armement chimique en cours.

En raison de ces dangers qui caractérisent l'après-guerre froide, les Etats-Unis, qui sont désormais la seule superpuissance du monde, doivent continuer à faire de la maîtrise des armements un élément central de leur politique étrangère et de leur stratégie de sécurité nationale.

En septembre 1996, le président Clinton a été le premier chef d'Etat du monde à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – peut-être l'objectif le plus recherché dans l'histoire de la maîtrise des armements. Ce Traité a maintenant près de cent cinquante signataires. Il mettra fin définitivement aux explosions nucléaires réalisées à des fins d'essai.

Lorsqu'il a signé ce Traité, le président Clinton a présenté à l'Assemblée générale des Nations unies six objectifs américains en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération. L'un de ces objectifs, la ratification par le Sénat de la Convention sur les armes chimiques, a déjà été atteint. Le Président a également proposé l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, l'amélioration du régime de non-prolifération nucléaire, le renforcement du respect de la Convention sur les armes biologiques, une interdiction générale des mines terrestres antipersonnel et la poursuite de la réduction des armements nucléaires.

LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

Le Sénat a donné son approbation à la Convention sur les armes chimiques en avril 1997, considérée comme une protection contre les attaques chimiques par des terroristes ou par des Etats dévoyés. Les Etats-Unis continuent de demander aux autres pays de signer et de ratifier cette Convention sans délai ; quatre-vingt-quinze pays l'ont fait. Entre-temps, nous sommes en train de détruire notre arsenal de trente mille tonnes d'armes chimiques, et la Russie s'est engagée à détruire son arsenal déclaré de quarante mille tonnes.

LE TRAITÉ RELATIF À L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES À DES FINS MILITAIRES

Nous voudrions que la Conférence sur le

désarmement, à Genève, entame des négociations sur un Traité relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires afin de mettre fin pour toujours à la fabrication de ces matières. Les États-Unis, la Russie, la France et le Royaume-Uni ont déjà annoncé qu'ils ont arrêté de produire des matières fissiles pour les armes nucléaires. Un tel traité officialiserait l'interdiction de la production de matières fissiles dans les pays dotés de l'arme atomique et pour ceux qui sont au seuil de la capacité nucléaire, et il contribuerait de façon significative au désarmement nucléaire.

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'adhésion universelle au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et un renforcement des mécanismes nécessaires pour en assurer le respect constituent un autre objectif indiqué par le Président. Ceci comprendrait de nouvelles garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), telles que le prélèvement d'échantillons dans les milieux ambiants et l'accès aux installations non déclarées. Nous prions tous les États qui n'ont pas ratifié le TNP de le faire sans attendre. Le Brésil a annoncé en juin 1997 qu'il adhérerait au TNP. Il ne restera ensuite que quatre pays en dehors du cadre des traités de non prolifération.

LA CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES

Nous cherchons également des moyens de faire mieux respecter la Convention sur les armes biologiques en prenant des mesures telles que les déclarations obligatoires et diverses activités sur le terrain. Les États-Unis sont un membre actif du groupe Ad Hoc qui s'efforce de créer un instrument ayant force exécutoire visant à renforcer l'efficacité de la Convention et à améliorer sa mise en œuvre.

LES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

Les États-Unis s'efforcent de faire ouvrir aussi rapidement que possible des négociations sur une



R.D. Ward, Ministère de la Défense

Des ouvriers russes découpent un bombardier stratégique Tu-95, qui sera recyclé comme ferraille. La destruction de ces Tupolev fait partie des obligations que la Russie a contractées dans le cadre du Traité de réduction des armes stratégiques.

interdiction mondiale de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel, qui tuent ou mutilent quelque vingt-cinq mille personnes chaque année. Il s'agit de l'une des principales priorités pour le deuxième mandat du président Clinton. Pendant ce temps, les États-Unis poursuivent leur propre moratoire sur la production et l'exportation de telles mines, et ils exhortent les autres pays à faire de même. Les États-Unis demandent également aux pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole amendé sur les mines terrestres (Protocole II) de la Convention sur les armes conventionnelles.

RÉDUCTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Enfin, les Etats-Unis continuent de faire pression pour réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne la réduction des stocks d'armes nucléaires dans le monde. Les Etats-Unis et la Russie sont très en avance sur le calendrier de démantèlement des vecteurs stratégiques, notamment les missiles et les avions, fixé dans le cadre du premier Traité de réduction des armes stratégiques (START I). Par exemple, les limites pour le déploiement des vecteurs d'armes stratégiques devant être atteintes le 5 décembre 1999 l'ont été au début de 1997. De plus, en dehors du traité START I, les Etats-Unis ont éliminé près de dix mille ogives nucléaires depuis 1990. La Russie a également fait savoir qu'elle éliminait des ogives nucléaires. Le Kazakhstan, la Biélorussie et l'Ukraine ont rendu à la Russie les milliers d'ogives nucléaires qui se trouvaient sur leur territoire, et ils n'ont plus aucune arme nucléaire sur leur sol.

Le traité de suivi du traité START I, Start II, constitue un mécanisme systématique permettant aux Etats-Unis et à la Russie de réduire considérablement les ressources que ces pays consacrent aux armes stratégiques offensives, ainsi que d'améliorer la stabilité et la sécurité. Le Sénat des Etats-Unis l'a approuvé ; cependant, la Douma (Parlement russe) ne l'a pas encore ratifié. Le président Eltsine a souligné combien il était important de ratifier rapidement le Traité et, bien que nous ne puissions pas prévoir quand la Douma agira en ce sens, nous espérons que le vote positif du Sénat ainsi que les avantages indéniables que START II apporte l'inciteront à agir de la même façon.

Une fois que START II sera entré en vigueur, les Etats-Unis et la Russie entameront immédiatement des négociations sur un traité START III, conformément à la décision prise par les présidents Clinton et Eltsine lors de leur sommet d'Helsinki en mars 1997. START III comprendra une réduction du nombre des ogives nucléaires stratégiques déployées de deux mille à deux mille cinq cents d'ici au 31 décembre 2007. De plus, les Etats-Unis et la Russie se sont mis d'accord pour

faire en sorte que les avantages des traités START soient irréversibles en s'efforçant de résoudre les questions relatives à la prorogation illimitée des Traités START actuels.

L'entrée en vigueur et la mise en œuvre de START II et l'aboutissement de START III constitueront une progression importante vers le but ultime des Etats-Unis et de tous les autres signataires des TNP, qui est de libérer le monde de la menace des armes nucléaires et de la perspective de la guerre. Mais ceci ne se fera pas en un jour. Les Etats-Unis continuent d'affirmer que les progrès en matière de désarmement ne peuvent être accomplis que progressivement, en tenant compte des préoccupations légitimes de tous les pays au sujet de leur sécurité.

A Helsinki également, les deux chefs d'Etat ont affirmé l'engagement de leurs pays respectifs vis-à-vis du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM) et ont confirmé que les deux pays devaient avoir la possibilité d'établir et de déployer des systèmes efficaces de défense tactique.

RÉDUCTION DE LA MENACE PAR LA COOPÉRATION

Grâce à un financement assuré par le programme de réduction de la menace par la coopération (« Cooperative Threat Reduction », ou CTR), également connu sous le nom de programme Nunn-Lugar, parce qu'il a été proposé par le sénateur Richard Lugar et l'ancien sénateur Sam Nunn, les Etats-Unis ont aidé la Russie et les nouveaux Etats indépendants à transporter en lieu sûr et détruire leurs armes nucléaires. Par exemple, les Etats-Unis fournissent actuellement une assistance à la Russie en matière de conception et de construction, afin de lui permettre d'établir un système de stockage sûr des matières fissiles provenant d'armes nucléaires démantelées à Mayak.

La tâche consistant à négocier et à assurer l'élimination des ogives nucléaires et de leurs matières fissiles sera extrêmement complexe. De

nombreux experts considèrent à juste titre les armes nucléaires « non surveillées » – les ogives nucléaires ou matières fissiles pouvant échapper au contrôle des gouvernements – comme l'un des plus graves dangers de notre époque. L'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés est de nous assurer que cela ne deviendra jamais la réalité.

Les mesures internationales visant à réduire ces séquelles de la guerre froide se composent de quatre éléments essentiels. Premièrement, les Etats doivent collaborer pour mettre fin à la contrebande nucléaire avant qu'elle ne s'étende et pour s'assurer que toutes les matières nucléaires utilisables à des fins militaires soient placées en lieu sûr et répertoriées. En juin 1996, les Etats participant à un sommet sur les armes nucléaires à Moscou se sont mis d'accord sur un « Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires » afin d'assurer une coopération accrue dans tous les aspects de la prévention et de la détection, de l'échange d'informations, des enquêtes et de l'application des termes des accords. Le Sommet de Moscou a également réaffirmé la responsabilité fondamentale de chaque Etat, qui est d'assurer au niveau national la sécurité de toutes les matières nucléaires en sa possession – ce qui implique l'adoption de mécanismes efficaces d'enregistrement, de surveillance et de protection des matières nucléaires.

Deuxièmement, les Etats doivent coopérer afin d'assurer la sécurité la transparence. Des régimes efficaces de surveillance et de vérification influencent le respect des accords de maîtrise des armements par toutes les parties. Des mesures telles que les échanges d'informations et les inspections mutuelles augmentent la confiance en la stabilité et l'irréversibilité des réductions, et elles assurent la surveillance des ogives nucléaires ainsi que des matières fissiles. Ces informations ne sont pas échangées par altruisme, mais par nécessité pratique, afin de réduire l'ambiguïté, l'incertitude et l'ignorance qui font obstacle à l'achèvement rapide des programmes de réduction des armes nucléaires.

Troisièmement, nous devons faire tout ce qui est en

notre pouvoir pour empêcher un stockage excessif de matières fissiles. Comme cela a été indiqué, nous devrions nous efforcer de conclure un traité mettant fin à la production de matières fissiles, afin d'arrêter la fabrication de plutonium ou d'uranium très enrichi non soumis au régime de garantie de l'AIEA et, par conséquent, d'établir un plafond des quantités disponibles pour les armements.

L'accumulation croissante de plutonium civil séparé dans le monde pose de nouveaux risques de prolifération. Les Etats-Unis estiment qu'aucun pays – quels que soient ses choix en matière de cycle de combustible – ne devrait accumuler de stocks excessifs, et que tous les pays devraient au contraire commencer à les réduire progressivement. L'accord de Moscou est réconfortant en ce sens que, au moins dans le contexte de la gestion des matières fissiles excédentaires pour les armements, l'objectif est de réduire tous les stocks de plutonium séparé et d'uranium extrêmement enrichi grâce à l'emploi pacifique d'un système d'élimination complète sans danger et sans explosion dès que cela sera possible.

Quatrièmement, nous devons éliminer les excédents de plutonium et d'uranium très enrichi – à la fois pour confirmer que les réductions d'armes sont irréversibles et pour nous assurer que ces matières ne tomberont pas dans de mauvaises mains. Les Etats-Unis soutiennent totalement la décision prise au Sommet de Moscou concernant le lancement d'une vaste coopération multilatérale pour se débarrasser des stocks excédentaires de matières fissiles. Les options d'élimination à long terme font l'objet d'un examen impartial – qui tient compte de la non prolifération, de la sécurité, des considérations techniques, de l'environnement et des coûts. Cependant, les incertitudes concernant l'élimination ultime des matières fissiles provenant des armements démantelés ne devront jamais faire obstacle à la réalisation dans les meilleurs délais des réductions d'armements nucléaires.

MAÎTRISE DES ARMES CONVENTIONNELLES

En plus de ces priorités en matière de limitation des armements, les Etats-Unis continuent de proposer l'adoption de mesures de maîtrise des armements conventionnels et des démarches

permettant d'augmenter la confiance et la sécurité.

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) a permis d'éliminer plus de 51.300 chars, véhicules blindés, pièces d'artillerie, avions de combat et hélicoptères d'attaque, ainsi que d'organiser plus de 2.700 inspections sur place. Ce traité est un élément fondamental de la sécurité européenne, et constitue un modèle de limitation des armements conventionnels sur d'autres continents.

En vertu du mandat de la Conférence d'examen du Traité FCE, qui a évalué son fonctionnement et sa mise en œuvre pendant les cinq premières années, les trente Etats parties ont entamé un processus d'adaptation du Traité aux nouvelles conditions de sécurité dans l'Europe de l'après-guerre froide. Dans ce contexte, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN s'assureront que le Traité continuera à promouvoir la sécurité et la stabilité en Europe. Les Etats-Unis poursuivront également leurs démarches visant à s'assurer du respect absolu des mesures de limitation des armements dans les Balkans, dans le souci de contribuer à la stabilité de toute la région. Nous avons également besoin de soutenir les efforts internationaux visant à promouvoir la transparence et les limitations du transfert des armes conventionnelles ainsi que des équipements pouvant être utilisés soit à des fins civiles, soit à des fins militaires.

MESURES VISANT À RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ AU NIVEAU RÉGIONAL

Enfin, les Etats-Unis intensifient leurs efforts de développement, d'encouragement et de soutien de mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité au niveau régional en Eurasie, au Moyen-Orient, en Asie, en Océanie, en Amérique latine et

en Afrique. La maîtrise régionale des armements est devenue de plus en plus importante dans le monde de l'après-guerre froide car nous nous engageons dans un nouvel environnement international caractérisé, sur le plan de la sécurité, par une instabilité régionale et des tensions causées par des antagonismes politiques, militaires, ethniques et religieux. Une façon d'améliorer la sécurité nationale des Etats-Unis et la stabilité régionale est d'encourager l'adoption de mesures de limitation des armements dans le monde entier. Il s'agit d'un secteur important des futurs efforts de maîtrise des armements dans les pays affectés par de telles tensions. Ces démarches réduiront les tensions, elles mettront fin aux guerres et maintiendront la paix, et elles supprimeront les éléments incitant à la course aux armements et au développement d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Les Etats-Unis ont un programme ambitieux. Mais en raison des obstacles que le monde doit surmonter, un programme moins ambitieux serait rien moins qu'irresponsable. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour assurer que nos anciennes armes de dernier recours deviennent les armements les moins accessibles au monde. _

LES ETATS-UNIS ATTACHENT LA PLUS HAUTE PRIORITE A LA NON-PROLIFERATION

James Steinberg

Assistant adjoint du Président pour les affaires relatives à la sécurité nationale

Un élément clé de la stratégie des Etats-Unis en matière de non prolifération consiste à s'attaquer aux « tensions et conflits sous-jacents » qui alimentent la course aux armements dans la péninsule coréenne, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, explique M. James Steinberg, assistant adjoint en matière de sécurité nationale et conseiller auprès du Président. L'article ci-après est une adaptation du discours qu'il a prononcé le 9 juin à la fondation Carnegie pour la paix internationale, à Washington.)

De toute évidence, aucune politique, fût-elle la plus judicieuse, ne pourra relever à elle seule les défis complexes et variés associés à la prolifération. Il n'empêche que le président Clinton attache clairement la plus haute priorité à cet objectif.

La stratégie des Etats-Unis s'organise autour de trois idées-maîtresses : premièrement, la nécessité de renforcer les régimes des traités internationaux, ou d'en établir le cas échéant ; deuxièmement, celle de s'attaquer au problème de l'offre par le biais de mécanismes multilatéraux visant à maîtriser la propagation de techniques, d'équipement et de matières mis en cause dans la prolifération des armements ; et, enfin, celle d'affronter le problème sous l'angle de la demande au moyen de la conception et de l'application de démarches régionales à caractère dissuasif.

Notre première ligne de défense est celle des traités internationaux, qui posent les normes et le cadre juridique sans lesquels on ne pourrait espérer tenir la prolifération en échec. Ces quatre dernières années ont couronné des décennies d'efforts déployés en vue de la mise en place des éléments essentiels d'un cadre global – à savoir le Traité de non prolifération nucléaire (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Le défi à relever aujourd'hui est double : premièrement, il faut veiller à ce que le plus grand nombre de pays possible adhèrent à ces régimes ; et deuxièmement, il importe de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes de vérification et d'application effectifs.

C'est le dossier du nucléaire qui a le plus progressé. Grâce à l'action résolue des Etats-Unis, le TNP constitue maintenant un élément permanent du droit international et l'adhésion à ce Traité est quasi universelle. Le Conseil de sécurité de l'ONU a établi un précédent solide sur la base duquel il est possible de prendre des mesures à l'encontre des pays qui contreviennent au traité, tels l'Irak et la Corée du Nord.

Le statut juridique du TNP se trouve renforcé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses inspections approfondies. La découverte du programme clandestin d'armement nucléaire de l'Irak a fait l'effet d'une véritable douche froide à la communauté internationale. En ce qui nous concerne, nous avons pris le parti de consolider le rôle et les ressources de l'AIEA, et c'est dans ce contexte que se situe la conclusion, le mois dernier, d'un nouveau protocole. Celui-ci étaiera considérablement l'autorité de l'AIEA et les moyens mis à sa disposition pour déceler les activités clandestines auxquelles pourraient se livrer les parties au TNP en matière d'armes nucléaires. Le président Clinton entend le soumettre au Sénat pour ratification au début de l'année prochaine.

Le succès du régime mondial du TNP doit beaucoup à l'établissement de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, par exemple en Amérique latine, en Afrique et en Océanie. Agissant en liaison avec les parties à la zone non nucléaire de l'Asie du Sud-Est, les Etats-Unis cherchent à régler les questions qui les empêchent

de se joindre à elles; ils se réjouissent aussi à la perspective d'être mieux informés sur la zone dont la création est proposée en Asie centrale. En outre, ils appellent de leurs vœux l'ouverture prochaine des discussions, entre les parties concernées, sur l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

Par ailleurs, le président Clinton a préconisé la négociation d'un traité relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, qui présenterait un intérêt particulier dans les régions où la course déstabilisatrice aux armements menace la sécurité et grève les budgets au détriment de l'aide sociale. Nous sommes d'avis que les pourparlers doivent avoir lieu sans tarder et porter exclusivement sur les questions de fond. Toute séduisante qu'elle soit d'un point de vue théorique, l'idée de les lier à un plan détaillé de désarmement nucléaire exécuté selon un calendrier précis n'est tout simplement pas pratique. Du reste, les enjeux sont trop élevés pour qu'on laisse le désir de perfection être l'ennemi du bien.

Par rapport au domaine nucléaire, les démarches internationales destinées à prévenir la prolifération des armes chimiques et biologiques sont moins bien développées. Maintenant que la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, nous devons veiller à ce que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dispose des ressources et du soutien politique nécessaires à l'application de l'accord conclu. Les Etats signataires de la Convention sur les armes chimiques devront unir leurs efforts en vue d'élargir l'adhésion à ce document. Nous espérons en particulier que la Douma russe le ratifiera dans les meilleurs délais.

A certains égards, le régime de la Convention sur les armes biologiques soulève des difficultés encore plus grandes. Bien qu'il soit en vigueur depuis 1972 et que pratiquement tous les pays du monde l'aient signé, ce régime de mécanismes permettant d'en garantir le respect ou d'en imposer l'application. L'année dernière, aux Nations unies, le président Clinton a demandé à la communauté internationale de terminer, d'ici à 1998, un

protocole ayant force exécutoire qui établirait des procédures rigoureuses à cet égard, notamment en matière d'inspections appropriées sur le terrain. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cet objectif.

Pour contrer la prolifération, notre deuxième outil essentiel consiste à promouvoir la coopération entre les fournisseurs de façon à surveiller l'exportation de techniques, d'équipements et de matières susceptibles de contribuer à la mise au point d'armes de destruction massive et de systèmes de vecteurs. La tâche s'annonce ardue. Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'ancienne Union soviétique se débattent comme elles peuvent pour surmonter les difficultés économiques et créer des dispositifs efficaces de surveillance des exportations. Croire que l'on pourrait s'opposer à long terme aux transferts de technologie tient de la gageure, hormis dans les cas de certaines techniques très spécialisées. Dans nos sociétés contemporaines de plus en plus ouvertes, il deviendra extrêmement difficile de réglementer le transfert ou le développement autochtone de l'infrastructure industrielle de base et du savoir-faire technique nécessaires à la fabrication d'armes de destruction massive.

Néanmoins, il est des mesures importantes que la communauté internationale peut et doit prendre, à l'échelon tant national que multilatéral. La plupart des fournisseurs occidentaux ont renforcé leur surveillance nationale des produits à double usage, et ils ont facilité l'échange d'informations et la coopération entre leurs polices dans le but de combattre l'importation frauduleuse de techniques dangereuses. Maintenant, nous devons encourager l'adhésion au Comité Zangger, au Groupe de fournisseurs de matières ou d'équipements nucléaires, au Groupe d'Australie et au Régime de limitation de l'exportation des techniques de missiles. L'arrangement de Wassenaar, auquel trente-trois Etats sont parties, constitue un outil unique pour ce qui est de promouvoir la responsabilité et la transparence dans la vente d'armes classiques et de produits à double usage et de mobiliser la communauté internationale qui doit bloquer les échanges vers les pays mis à l'index.

Au bout du compte, ces démarches multilatérales seront d'autant plus efficaces que tous les fournisseurs potentiels s'y associeront. A cet égard, la Russie et la Chine jouent un rôle-clé.

Il est vivement dans notre intérêt national de coopérer avec la Russie pour veiller au resserrement de ses relations avec l'Occident. L'accord récent qu'elle a conclu avec l'OTAN ne représente qu'un élément parmi tant d'autres de notre stratégie générale visant à promouvoir l'intégration politique et économique de ce pays. Néanmoins, des considérations économiques et politiques découlant de la perte de ses marchés traditionnels poussent la Russie à se mettre en rapport avec des fournisseurs aux visées contestables. Je tiens à mentionner, en particulier, la question de l'assistance qu'elle fournit à l'Iran sur le plan nucléaire et des missiles. Le président Eltsine a beau nous assurer – et nous lui en savons gré – que la Russie limitera son assistance nucléaire, nous craignons que l'Iran ne cherche à exploiter la construction d'une centrale nucléaire pour acquérir l'expertise et l'infrastructure qui lui permettront d'assouvir ses ambitions en matière d'armement nucléaire, même si le président Eltsine a fait clairement savoir que telle n'était pas l'intention de la Russie.

De même, nous sommes troublés par les allégations récentes selon lesquelles des entités russes fourniraient une assistance au programme iranien de missiles balistiques de longue portée. Manifestement, il n'est pas dans l'intérêt à long terme de la Russie de contribuer à la création d'un arsenal qui pourrait un jour être utilisé contre elle. Le président Eltsine a déclaré que la Russie s'opposait à cette forme d'assistance et nous continuerons à œuvrer en étroite collaboration avec le gouvernement russe pour veiller à ce qu'il joigne le geste à la parole.

La Chine présente, elle aussi, un tableau ambigu. D'un côté, elle se rend de plus en plus utile quand il s'agit d'appuyer les régimes internationaux, y compris l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la prorogation (indéfinie) du Traité de non-prolifération

nucléaire, et de chercher avec nous à résoudre certaines questions spécifiques liées à la prolifération, par exemple en ce qui concerne la menace que constitue le programme nucléaire nord-coréen. Mais d'un autre côté, nous demeurons profondément préoccupés par les relations qu'elle entretient avec certains fournisseurs d'armes et par son régime des exportations censé empêcher les ventes non autorisées, qui, malgré certaines améliorations apportées, reste inadéquat.

L'année écoulée a vu la réalisation de certains progrès sur ces questions. La Chine a freiné sa coopération avec l'Iran – en particulier dans des domaines susceptibles de contribuer à la fabrication d'armes nucléaires – et, fidèle à ses engagements, elle évite de prêter assistance aux installations nucléaires non assujetties aux garanties de l'AIEA. En mettant en place un système efficace de réglementation des exportations, la Chine peut contribuer à mettre sur rails l'Accord de coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conclu entre nos deux pays en 1985.

Cependant, des problèmes persistent. Nous avons récemment imposé des sanctions à plusieurs ressortissants et entreprises chinois en raison de leur participation au programme d'armement chimique de l'Iran. De même, les allégations continues au sujet de ses exportations de missiles au Pakistan et en Iran suscitent de vives inquiétudes. Nous continuerons d'utiliser tous les outils à notre disposition – la coopération, la diplomatie et le recours aux sanctions ciblées s'il y a lieu – afin d'encourager la Chine à redoubler d'efforts au nom de la non-prolifération. Il faut qu'elle se rende à l'évidence : il est dans son intérêt de ne pas contribuer à la propagation d'armes dangereuses et de s'abstenir d'attiser l'instabilité dans sa région.

Le troisième volet de la stratégie des Etats-Unis consiste à s'attaquer aux tensions et conflits sous-jacents qui poussent à la prolifération dans trois régions clés, à savoir la péninsule coréenne, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. Dans ces régions,

les traités internationaux et les accords multilatéraux de réglementation des exportations peuvent éventuellement ralentir la prolifération ou tout au moins ériger des barrières ayant pour effet de dissuader les pays de défier les normes internationales de non prolifération. Mais si l'on veut voir des progrès considérables, il faudra que les Etats concernés repensent fondamentalement leurs stratégies en matière de sécurité.

Sur la péninsule coréenne, un accord conclu en 1994 a gelé le programme nord-coréen de production de matières nucléaires et établi un plan visant à amener ce pays à se conformer aux garanties de l'AIEA, à se défaire de ses matières nucléaires et à démanteler ses installations nucléaires. Malheureusement, on ne peut écarter le risque que les pressions politiques et les tensions régionales aient un jour raison de cet accord. De surcroît, nous demeurons préoccupés par les capacités de la Corée du Nord au niveau des armes chimiques et des missiles, y compris sur le plan des exportations. Pour parer à ces éventualités, nous veillons à maintenir une alliance solide avec la Corée du Sud, à encourager l'ouverture de pourparlers quadripartites visant à établir une paix permanente sur la péninsule et à rester en contact direct avec la Corée du Nord sur les questions relatives aux missiles et aux armes chimiques.

Au Moyen-Orient, la rivalité qui existe entre l'Iran et l'Irak, l'un et l'autre désireux de régner en maître dans le golfe Persique, et l'absence d'une paix générale entre Israël et ses voisins encouragent la prolifération. Notre stratégie comporte trois éléments principaux : premièrement, nous devons demeurer vigilants face à l'Irak qui s'efforce de revigorer son programme d'armements, ce qui signifie qu'il faut maintenir les contraintes

imposées par le Conseil de sécurité sur les capacités militaires de ce pays et soutenir les régimes d'inspections avec perquisition des installations adoptées par la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien et de l'AIEA. Deuxièmement, nous tentons de renforcer l'action internationale visant à empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires et chimiques ainsi que des missiles balistiques. Enfin, nous demeurons fermes dans notre volonté d'atténuer les tensions et de résoudre le conflit arabo-israélien, ce qui aurait pour effet non seulement de permettre la reprise des pourparlers régionaux sur la maîtrise des armements et la sécurité, mais aussi, à terme, d'éliminer les facteurs favorisant la prolifération.

En Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan ont acquis la capacité nucléaire et les techniques de missiles. Ils continueront d'élargir leurs programmes dans ces domaines, encore qu'ils se gardent l'un et l'autre de l'admettre et de déployer de telles armes. Une solution politique à court terme à la prolifération en Asie du Sud est improbable.

Pour autant, des signes encourageants donnent à penser que les nouveaux gouvernements en place à New-Delhi et à Islamabad souhaitent sincèrement poursuivre le dialogue et améliorer leurs relations bilatérales, ce qui pourrait renforcer la retenue de facto dont ils font preuve l'un et l'autre. Les Etats-Unis continueront d'encourager l'Inde et le Pakistan à régler leurs différends à la table de négociation. Nous continuerons également d'exhorter ces deux pays à progresser dans la voie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité relatif aux matières fissiles, ainsi qu'à geler, voire à terme éliminer, leurs arsenaux nucléaires et leurs missiles.

L'ACCORD SUR LES FLANCS DU TRAITE FCE VISE A PROMOUVOIR LA SECURITE DES ETATS-UNIS ET DE L'EUROPE

*Walter B. Slocombe
Vice-ministre de la Défense chargé de la politique générale*

L'Accord sur les flancs, qui fait partie du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), est entré en vigueur en mai 1997, peu de temps après sa ratification par le Sénat et sa signature par le président Clinton. Cet accord maintient le plafond d'Equipements limités par le Traité – chars d'assaut, véhicules blindés de combat (VBC) et pièces d'artillerie – susceptibles d'être déployés sur les flancs des territoires russe et ukrainien, mais il restreint le théâtre visé. Les régions qui ne font plus partie de la zone initiale du flanc seront assujetties à de nouveaux paramètres et à des mesures supplémentaires de vérification et de transparence. Dans l'article ci-après, qui est une adaptation de la déposition qu'il a faite en avril 1997 devant la commission sénatoriale des relations étrangères, M. Slocombe explore les retombées de l'Accord sur les flancs pour la sécurité militaire des Etats-Unis, de leurs alliés de l'OTAN et de leurs amis dans la zone concernée.

Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) est une pierre angulaire de la sécurité du continent, aujourd'hui renforcée. Lorsqu'il a été signé en 1990, il a fait considérablement progresser le dossier de la sécurité et de la maîtrise des armements en Europe, compte tenu des obligations sans précédent auxquelles il assujettit les Etats parties en matière de réduction de l'équipement militaire classique, d'échanges sur une base annuelle d'informations militaires détaillées, et de vérifications poussées. La consolidation de ces acquis et des avantages qui en découlent demeure un objectif important des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN. Pour assurer le maintien de cette dynamique, il est impératif que le Traité FCE s'adapte à l'évolution de l'Europe, et en particulier au démantèlement du pacte de Varsovie et à la dislocation de l'Union soviétique. L'Accord sur les flancs s'inscrit précisément dans cette logique. Il forme une composante importante de la position de l'OTAN au sujet de l'adaptation du Traité FCE aux grandes mutations observées en Europe, au nombre desquelles figure l'élargissement de l'alliance. L'Accord sur les flancs présente le double intérêt de préserver les avantages à long terme du Traité FCE et de maintenir le mécanisme d'adaptation.

Je voudrais discuter particulièrement les retombées de l'Accord sur les flancs pour les régions bordant les territoires concernés. Le ministère de la Défense a l'intime conviction que ce document répond pleinement aux intérêts de sécurité de tous les pays visés. Sans lui, notre sécurité et la leur seraient compromises. La région des flancs, l'une des quatre zones d'application du Traité FCE, englobe la Norvège, l'Islande, la Turquie, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et certaines parties de l'Ukraine et de la Russie. Les plafonds fixés par l'Accord sur les flancs avaient été établis dans le cadre des négociations du Traité FCE, principalement pour apaiser les inquiétudes de la Norvège et de la Turquie qui craignaient de voir le retrait des forces soviétiques d'Europe centrale et orientale se traduire par une concentration excessive de ces forces à leurs frontières ou à proximité. A l'origine, l'Union soviétique était autorisée à conserver sur les flancs nord et sud de son territoire un maximum de 1.850 chars, de 2.775 pièces d'artillerie et de 1.800 VBC dans ses unités actives, ainsi qu'un maximum de 1.000 chars, de 900 pièces d'artillerie et de 800 VBC dans des sites désignés pour leur stockage, en divers endroits spécifiés.

Environ un an après la signature du Traité FCE, l'Union soviétique se disloquait. En mai 1992, avant même que le traité n'entre en vigueur, les anciennes républiques soviétiques visées par le Traité (Russie, Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan, Moldavie, Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) ont conclu à Tachkent un accord relatif à la répartition des dotations accordées à l'ancienne Union soviétique. Dorénavant, la Russie ne peut pas déployer plus de 700 chars, de 580 VBC et de 1.280 pièces d'artillerie dans la zone des flancs. Elle a en outre droit à 600 chars, à 800 VBC et à 400 pièces d'artillerie pouvant être entreposés dans des sites conçus à cet effet et situés dans une zone spécifiée du flanc nord de son territoire. Pour sa part, l'Ukraine est autorisée à déployer un maximum de 280 chars, de 350 VBC et de 390 pièces d'artillerie dans la zone des flancs ainsi qu'à conserver jusqu'à 400 chars et 500 pièces d'artillerie dans des sites désignés de stockage permanent. La Russie et l'Ukraine sont les seuls Etats parties au Traité FCE dont les Equipements limités par le Traité sont assujettis à des plafonds territoriaux en sus des plafonds nationaux. Dès lors, les forces russes et ukrainiennes avaient les coudées nettement moins franches que ne l'avait eu l'Union soviétique. C'est ce qui poussa la Russie et l'Ukraine, à partir de l'automne 1992, à demander aux autres parties au Traité FCE d'assouplir les restrictions imposées dans la région des flancs.

L'Ukraine s'inquiétait particulièrement du fardeau économique associé au déplacement des Equipements limités par le Traité, au redéploiement des unités obligées de se retirer de la zone des flancs et à la construction d'une nouvelle infrastructure, à l'intérieur de son territoire, qui puisse les recevoir. La Russie partageait ces craintes, mais sa plus grande préoccupation était d'obtenir le relèvement de ses dotations (en particulier en VBC) sur les flancs de son territoire, au vu de l'instabilité qui prévalait dans le District militaire du Caucase-Nord (Tchéchénie, par exemple) et dans les Etats du Caucase (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan).

Les Etats-Unis et les autres parties au Traité FCE

qui ont étudié les requêtes de la Russie et de l'Ukraine ont toujours gardé deux considérations prédominantes à l'esprit en matière de sécurité. Avant tout, il s'agissait de conserver l'intégrité du Traité FCE. L'armée russe était si déterminée à obtenir le droit de déployer du matériel supplémentaire sur les flancs qu'à diverses reprises, ses représentants ont menacé d'exhorter la Russie à se retirer du Traité s'ils n'obtenaient pas gain de cause. La fin du Traité FCE aurait été lourde de conséquences pour les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN, parce qu'elle aurait sonné le glas du nouveau contexte européen de sécurité. Le gouvernement russe a fait savoir que la Russie était déterminée à appliquer de bonne foi toutes les autres dispositions du Traité FCE, mais qu'elle ne pourrait pas honorer ses obligations au titre de l'Article V (relatif aux flancs) sans compromettre sa sécurité. Il faut reconnaître que la Russie respecte les engagements qu'elle a contractés en adhérant au Traité FCE. Au mois de novembre 1995, elle avait procédé comme convenu aux réductions imposées par le Traité en détruisant ou en convertissant à des fins non militaires plus de onze mille pièces d'Equipements limités par le Traité, à savoir des chars, de l'artillerie, des VBC, des avions de combat et des hélicoptères d'assaut.

La Russie a ainsi détruit le cinquième de l'ensemble des Equipements limités par le Traité promis à la casse par les trente parties au Traité, soit plus de 53.000 pièces au total. Si remarquable que soit cette mesure, les alliés craignaient que, si la Russie ne respectait pas toutes ses obligations, la légitimité du régime relatif aux flancs, voire du Traité lui-même, ne soit remise en cause. Une telle éventualité risquerait d'avoir de très graves répercussions en matière de sécurité pour tous les membres de l'OTAN, en particulier pour nos alliés dans la zone des flancs.

La deuxième considération était la suivante : l'adaptation des arrangements du Traité FCE relatifs aux flancs ne devait compromettre ni la sécurité d'aucun Etat partie au Traité ni d'aucun autre pays situé à proximité des flancs du territoire russe. Le plafond des armements imposé à la Russie dans les flancs n'affectait pas la sécurité

militaire immédiate des Etats-Unis ni celle de la plupart de leurs alliés. Toutefois, il intéressait au premier chef la Turquie, la Norvège et les pays amis dans la région, tels les Etats baltes, la Finlande, l'Ukraine, la Moldavie et les Etats du Caucase, et mettait donc en jeu notre sécurité, ne serait-ce qu'à titre indirect.

A la lumière de ces deux considérations, on comprend le caractère totalement inacceptable de la proposition avancée par les Russes pendant les négociations de l'Accord sur les flancs concernant l'établissement d'une « zone d'exclusion » dans le Sud. La suspension de dispositions importantes du Traité, dans quelque partie de sa zone d'application que ce soit, serait incompatible avec la nécessité de préserver l'intégrité du document lui-même. Sans compter que la Russie pourrait alors masser des forces sur son flanc sud, pour la plus grande inquiétude de la Turquie et des Etats limitrophes de l'ancienne Union soviétique.

C'est encore le souci de la sécurité des Etats voisins qui a poussé les Etats-Unis à rejeter les propositions susceptibles de déboucher sur le relèvement important et inacceptable des dotations en Equipements limités par le Traité sur les flancs du territoire russe, au nord comme au sud.

Enfin, et cette considération n'était pas des moindres, il fallait impérativement que toute solution au problème des flancs soit compatible avec les conditions posées par le Traité en ce qui concerne la souveraineté territoriale et le consentement des Etats hôtes au stationnement de forces sur leur territoire.

Il aura fallu plus de deux ans pour résoudre la question des flancs, avec la participation de tous les Etats parties au Traité FCE. Les Etats-Unis ont entrepris des consultations intenses avec leurs alliés de l'OTAN (particulièrement la Turquie et la Norvège), la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et les autres partenaires membres du Traité pour régler cette épineuse question. En outre, nous avons consulté des Etats intéressés, mais non parties au Traité, y compris les Etats nordiques et baltes, neutres. Tout

comme pendant les négociations du Traité FCE, les alliés de l'OTAN ont adopté des positions communes sur la question des flancs, positions que nous avons exposées à la Russie, à l'Ukraine et aux autres parties au Traité FCE.

Des consultations avec certaines parties au Traité FCE particulièrement intéressées se sont tenues à l'échelon multilatéral, au sein du Groupe consultatif conjoint (GCC) à Vienne et avec les alliés de l'OTAN au sein du Groupe défense de haut niveau sur la prolifération ainsi qu'à l'échelon bilatéral, dans les capitales. Etant donné le caractère militaire des questions spécifiques en jeu, le ministère de la Défense des Etats-Unis a œuvré en collaboration avec des ministères homologues, en particulier celui de la Turquie, de la Norvège et de la Russie. En septembre 1995, l'OTAN a soumis au GCC une proposition visant à résoudre la question des flancs et qui forme d'ailleurs le canevas de l'accord finalement conclu. Elle se composait de plusieurs éléments spécifiques, à savoir :

- le maintien des plafonds spécifiés dans l'Accord sur les flancs ;
- l'exclusion de certaines zones initialement incluses dans la région des flancs de la Russie et de l'Ukraine, de sorte que l'aire d'application de l'accord se trouve restreinte, et que le déplacement des Equipements limités par le Traité soit encouragé vers l'intérieur ;
- l'assujettissement des Equipements limités par le Traité à de nouveaux paramètres dans les régions ne faisant plus partie des flancs et l'adoption de mesures supplémentaires de transparence et de vérification dans les « nouvelles » et les « anciennes » zones des flancs.

En novembre 1995, le GCC a esquissé les grandes lignes d'un accord sur les flancs en s'inspirant largement de la proposition de l'OTAN. Des consultations et des négociations intensives ont suivi à Vienne et dans d'autres capitales afin d'étoffer le document en préparation, lequel allait

déboucher sur un accord final lors de la conférence d'examen du Traité FCE, en mai 1996.

En vertu de l'Accord sur les flancs, les régions ci-après ne font plus partie de la zone des flancs : l'oblast d'Odessa, en Ukraine ; celles de Volgograd et d'Astrakhan, dans le sud de la Russie ; une portion orientale de la province de Rostov, également dans le sud ; l'installation de réparations de Kouchtchevskaya, dans le sud de la Russie, et un corridor étroit dans le territoire de Krasnodar qui mène à cette installation ; et l'oblast de Pskov, dans le nord de la Russie.

Bien que non assujetties aux limites prévues dans l'Accord sur les flancs, ces régions demeurent soumises aux plafonds territoriaux globaux imposés par le Traité FCE. De tels plafonds sont en outre stipulés pour les VBC à Pskov (600), à Astrakhan (552), à Volgograd (552) et à Rostov-Est (310). Enfin, l'Accord sur les flancs impose des restrictions globales dans la zone initiale du flanc russe en limitant à 1.800 le nombre de chars, à 3.700 celui des VBC et à 2.400 celui des pièces d'artillerie. C'est une façon de limiter le transfert d'équipement de la nouvelle zone vers l'ancienne.

Ainsi, les concentrations russes d'Equipements limités par le Traité dans les régions limitrophes de

l'Ukraine, du Caucase, de la Turquie, des Etats baltes et des pays nordiques seront assujetties à certaines restrictions. En outre, les régions russes bordant la mer Noire (territoire de Krasnodar, portion occidentale de l'oblast de Rostov) et la mer Baltique/mer de Barents (district militaire de Léninegrad) restent dans la zone des flancs. Ces deux caractéristiques de l'Accord sur les flancs répondent à d'importantes considérations de sécurité pour la Turquie, l'Ukraine, les Etats baltes et les pays nordiques.

La Russie a jusqu'au 31 mai 1999 pour veiller à ce que ses équipements visés dans la zone réalignée des flancs soient conformes aux plafonds prévus par le Traité. Toutefois, l'Accord sur les flancs stipule que la Russie ne doit pas accroître ses cantonnements d'Equipements limités par le Traité dans la zone initiale après le 31 mai 1996, en vertu de l'application provisoire de l'Accord.

L'Accord sur les flancs reconnaît que la Russie a le droit de chercher à accroître ses dotations en Equipements limités par le Traité dans la zone réalignée et qu'à cette fin deux options – et deux seulement – lui sont permises : la redistribution des quotas d'Equipements limités par le Traité autorisés à Tachkent et le recours aux déploiements temporaires limités, qui sont permis par le Traité.

FORCES ARMEES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE) : NIVEAU DES TROUPES ET DES EQUIPEMENTS ACTUELS ET LIMITES IMPOSEES PAR LE TRAITE FCE
(Chiffres au 1^{er} janvier 1997 émanant de l'ACDA et de l'Institut international des Etudes Stratégiques)

	Effectifs		Chars		Véhicules blindés		Pièces d'artillerie		Hélicoptères d'assaut		Avions de combat	
	Limite	Niveau actuel	Limite	Niveau actuel	Limite	Niveau actuel	Limite	Niveau actuel	Limite	Niveau actuel	Limite	Niveau actuel
Russie	1 450 000	818 471	6 400	5 541	11 480	10 198	6 415	6 011	890	812	3 450	2 891
Ukraine	450 000	400 686	4 080	4 063	5 050	4 847	4 040	3 764	330	294	1 090	940

Quelle que soit l'option retenue, précise l'Accord, le principe des négociations libres et celui du respect intégral de la souveraineté des Etats parties concernés doivent être scrupuleusement suivis. Ces dispositions renforcent celle prévue par l'Article IV (5) du Traité lui-même et selon laquelle, dans le contexte du Traité FCE, un Etat partie ne peut pas stationner de forces armées sur le territoire d'un autre Etat partie sans la permission de ce dernier. Un Etat qui agirait de la sorte contreviendrait donc au Traité.

Enfin, l'Accord sur les flancs prévoit des mesures supplémentaires de transparence dans la zone initiale des flancs, effectives en vertu de l'application provisoire du Traité. Dix inspections supplémentaires sur site déclaré pourront être effectuées dans les diverses régions qui ne font plus partie de la zone des flancs. En outre, les échanges d'informations militaires prévus par le Traité CFE doivent se faire tous les six mois pour ce qui concerne la zone initiale des flancs, et non plus une fois par an, et tous les trois mois en ce qui concerne Kouchtchevskaya.

Bien qu'il donne à la Russie et à l'Ukraine une souplesse accrue en matière de déploiement d'Equipements limités par le Traité, l'Accord sur les flancs ne modifie pas l'équilibre militaire en jeu, au nord comme au sud. Il ne menace non plus ni la sécurité ni la souveraineté des petits pays limitrophes de la Russie. Bien au contraire, il

rehausse la sécurité des voisins de la Russie, celle des Etats-Unis et celle de tous les pays situés dans la zone d'application du Traité FCE dans la mesure où il contribue pleinement à la viabilité continue de celui-ci.

En entamant les négociations sur les flancs, les Etats-Unis et les autres parties au Traité visaient plusieurs objectifs fondamentaux : conserver l'intégrité et la viabilité du Traité FCE ; préserver les intérêts de sécurité de tous les Etats parties et des Etats régionaux non participants qui bordent les flancs de la Russie ; et, dans la mesure du possible, tenir compte des besoins légitimes de la Russie et de l'Ukraine en matière d'Equipements limités par le Traité. L'accord sur les flancs remplit tous ces critères. Il donne à la Russie et à l'Ukraine la souplesse dont elles ont besoin pour déployer leurs Equipements limités par le Traité, mais il a soin de limiter leur rayon d'action, de leur imposer des contraintes précises, de promouvoir la transparence et d'être compatible avec les exigences de leurs voisins en matière de sécurité. Il veille à la viabilité continue du régime relatif aux flancs, lequel revêt une importance critique pour nos alliés et amis dans cette région.

Le ministère de la Défense des Etats-Unis a la conviction profonde que l'accord sur les flancs répond pleinement aux intérêts de sécurité des Etats-Unis et de l'ensemble de l'Europe.

LA REDUCTION DE LA MENACE NUCLEAIRE PAR LA PREVENTION

Susan Koch

Vice-ministre adjointe de la Défense, chargée de la politique en matière de réduction des menaces

(Le Programme de réduction de la menace par la coopération (« Cooperative Threat Reduction », ou CTR) du ministère de la Défense – qui a accéléré le démantèlement de milliers d'armes nucléaires de l'ex-Union soviétique – signale une transformation fondamentale dans des relations entre les Etats-Unis et la Russie qui étaient jadis empreintes de la mentalité de la guerre froide, affirme Mme Koch. Selon elle, ce programme « vise à éliminer les dangers manifestes qui pèsent sur la sécurité nationale des Etats-Unis et des pays bénéficiaires à un coût inférieur à celui qui serait requis pour riposter à ces menaces par des moyens militaires».)

La dissolution de l'Union soviétique en 1991 a créé quatre Etats successeurs possédant des armes nucléaires sur leur territoire : la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ukraine. Cette augmentation soudaine du nombre des membres en puissance du « club nucléaire » a posé une menace réelle à la stabilité et à la non-prolifération nucléaires dans le monde entier.

Le Programme de réduction de la menace par la coopération (« Cooperative Threat Reduction », ou CTR) du ministère de la Défense s'efforce de répondre à cette menace en accélérant le démantèlement de milliers d'armes nucléaires de l'ex-Union soviétique pour faire en sorte que la Russie soit le seul héritier nucléaire de l'Union soviétique.

Le programme CTR fut créé en 1991 grâce à l'adoption par le Congrès américain de la Loi sur la réduction de la menace nucléaire soviétique – également connue sous le nom de Loi Nunn-Lugar, parce qu'elle a été proposée par le sénateur Richard Lugar et l'ancien sénateur Sam Nunn. Le financement du programme s'élève à 1,8 milliard de dollars, dont plus de la moitié est attribuée à la Russie.

Au début, le programme CTR a porté sur les préoccupations immédiates concernant les armements nucléaires après la dissolution de l'Union soviétique, et il a profité de l'occasion pour

cimentier les progrès réalisés en matière de maîtrise des armements par les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique.

L'aide qu'a apportée le programme CTR au retrait d'ogives nucléaires et à leur transport vers la Russie en vue de leur démantèlement a encouragé la Biélorussie, l'Ukraine et le Kazakhstan à devenir des Etats non nucléaires signataires du Traité de non-prolifération nucléaire et a permis l'entrée en vigueur du premier traité START sur la réduction des armements stratégiques (« Strategic Arms Reduction Treaty »). Environ 3.400 ogives nucléaires ont été rapatriées en Russie ; le Kazakhstan s'est débarrassé de tous ses armements nucléaires en 1995, et l'Ukraine et la Biélorussie ont fait de même en 1996. L'assistance des programmes CTR en ce qui concerne le démantèlement des armements a également permis à la Russie d'être en avance sur le calendrier fixé pour respecter ses engagements de réduction au titre du traité START.

Les programmes CTR n'ont pas seulement accéléré la vitesse à laquelle les Etats successeurs ont démantelé les systèmes d'armements ; ils rendent également irréversible la réduction des armements. En aidant directement d'anciens Etats soviétiques à réaliser réellement le démantèlement d'armes nucléaires, ils assurent des réductions concrètes des armements stratégiques. Jusqu'à présent, 1.700 missiles et 760 lance-missiles et bombardiers ont

été éliminés en Russie. Le programme permet – littéralement – de couper les armes en morceaux, de façon à les mettre hors de nuire pour toujours.

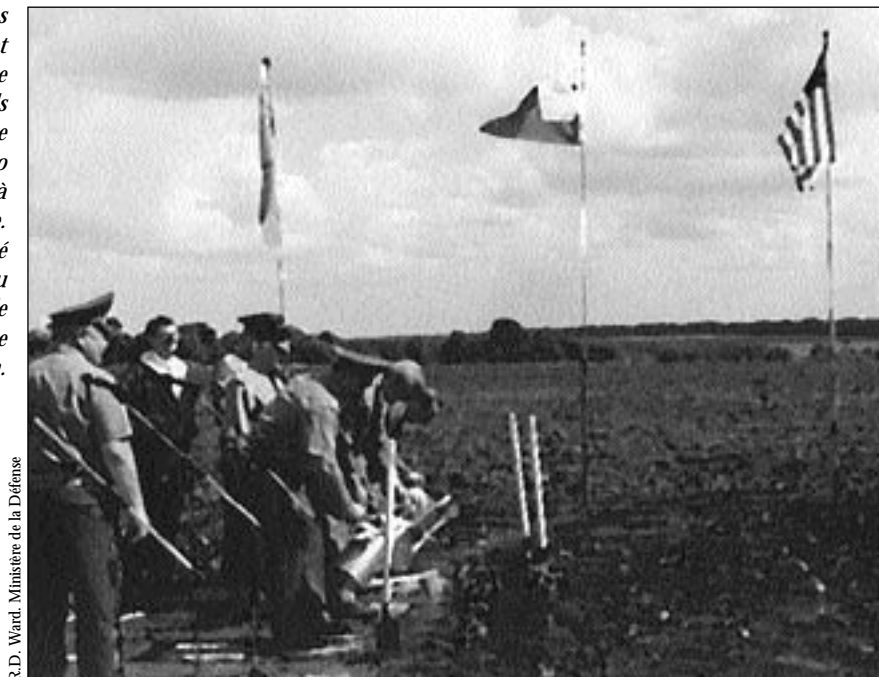
Tandis que ces activités entre Etats réduisent le risque de guerre, le programme CTR s'efforce aussi de réduire la crainte que les transformations internes de l'ancienne Union soviétique ne risquent de favoriser la disparition d'armes, de matériel et de personnel. En protégeant les armes nucléaires pendant qu'elles sont en route vers le lieu où elles seront démantelées, le programme CTR réduit la possibilité de transfert des matériels et des armements nucléaires à des groupements sécessionnistes, à des terroristes, à des associations de malfaiteurs ou à des Etats en marge de la communauté internationale.

L'assistance des programmes CTR comprend également la fourniture d'équipements et de formation en vue d'assurer un stockage sans danger des matériaux utilisés pour la fabrication d'armements et de contrôler réellement les exportations. La menace représentée par les matériaux nucléaires de l'ex-Union soviétique consiste essentiellement en l'insuffisance de la sécurité, qui risque de permettre à des matières

fissiles ou autres armements de quitter le pays en contrebande. Le relâchement des contrôles à l'intérieur du pays a créé un risque réel de vol dans des complexes d'armements auparavant invulnérables. La transformation soudaine de frontières intérieures en frontières internationales a rendues celles-ci beaucoup plus poreuses à la contrebande. En s'attaquant aux problèmes de sécurité, de sûreté, de contrôle, de comptabilisation, de centralisation et de réduction des armes nucléaires et des matières fissiles, l'assistance des programmes CTR contribue dans une large mesure à réduire les stocks et les risques de prolifération.

Pour réduire la production de plutonium à des fins militaires par des réacteurs utilisés pour la production d'énergie, le programme CTR négocie actuellement un accord avec la Russie pour faciliter la conversion des cœurs des réacteurs de façon à ce que seulement des matières fissiles ne pouvant pas être utilisées à des fins militaires puissent être produites. Ce programme a également joué un rôle essentiel dans le Projet Saphir, dans le cadre duquel plus de cinq cents kilogrammes d'uranium très enrichi ont été transportés jusqu'à un lieu de stockage sûr et sans danger aux Etats Unis.

D'anciens ministres ukrainiens, américains et russes de la Défense arrosent des tournesols récemment plantés sur le site d'un ancien silo d'ICBM de type SS-19 à Pervomaysk, en Ukraine. Le silo a été démantelé dans le cadre du Programme américain de réduction de la menace par la coopération.



R.D. Ward. Ministère de la Défense

Ce n'est que récemment que la communauté internationale a été confrontée au danger des armements chimiques. Les Etats-Unis ont ratifié la Convention sur les armes chimiques en avril 1997 et affirment depuis longtemps qu'ils élimineront tous leurs armements chimiques. La Russie – le seul autre pays déclarant officiellement avoir des armements chimiques – possède le plus grand stock mondial de ces armes. Nous espérons que la Russie ratifiera prochainement la Convention sur les armes chimiques pour démontrer sa volonté d'assurer la destruction de ce type d'armes. Un programme CTR a commencé à construire un établissement spécialisé dans la destruction de ces armes afin d'aider la Russie à lancer son programme de destruction et d'accélérer sa mise en œuvre.

Le complexe militaro-industriel n'est pas seulement vulnérable aux vols. Les chercheurs qui travaillaient avec fierté dans le gigantesque système soviétique de laboratoires risquent d'accepter des offres de salaires élevés pour leurs compétences par des Etats en marge de la communauté internationale. Les centres scientifiques créés sous l'égide d'un programme CTR offrent à ces chercheurs des possibilités de recherches à des fins pacifiques, à la fois pour réduire le complexe de production d'armements de l'ex-Union soviétique et pour empêcher ces chercheurs de quitter leur pays en réponse à des offres de salaires très élevés à l'étranger.

Divers programmes CTR portent sur les autres problèmes posés par les armements à l'ère postsoviétique. Ils organisent des contacts dans le secteur de la défense et dans l'armée pour contribuer à rapprocher les mentalités des deux côtés après la fin de la guerre froide. En plus des quatre Etats déjà mentionnés, des programmes CTR visent à faciliter les contacts entre responsables militaires dans d'autres anciens Etats soviétiques. En s'efforçant de multiplier les visites

et les échanges bilatéraux, ces programmes contribuent à assurer la transparence, à réformer les armées de ces pays dans un environnement plus démocratique et à établir un respect mutuel et des intérêts communs. Ces contacts servent à réduire ou à éliminer les dangers posés par l'infrastructure de production des autres armes de destruction massive.

Il existe actuellement quatre accords généraux d'assistance dans le cadre du programme CTR – avec la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ukraine. Des accords généraux d'assistance de type CTR viennent également d'être signés avec la Moldavie, la Géorgie et l'Ouzbékistan. La signature de traités avec ces Etats les encourage à devenir membres à part entière de la communauté internationale.

Tous les programmes CTR visent à éliminer les dangers manifestes qui pèsent sur la sécurité nationale des Etats-Unis et des pays bénéficiaires à un coût inférieur à celui qui serait requis pour riposter à ces menaces par des moyens militaires. Les programmes CTR s'attaquent à la source de la menace permanente représentée par les armes de destruction massive.

Au lieu de se comporter en adversaires, les Etats-Unis et les nouveaux Etats indépendants collaborent dans leur intérêt mutuel. Les programmes CTR saisissent l'occasion qui se présente de réduire les dangers potentiels que pose l'excédent d'armes de destruction de masse et de soutenir les réformes industrielles dans le secteur de la défense. Non seulement ces programmes réduisent la menace qui pèse sur les Etats-Unis du fait des armes de destruction massive de l'ex-Union soviétique, mais ils le font d'une manière qui reflète et encourage les rapports de coopération qui se développent actuellement entre les Etats-Unis et leurs anciens adversaires.

APRES LA SIGNATURE DES ACCORDS DE PAIX, IL FAUT ENCORE ENLEVER LES MINES

Entretien avec le sénateur démocrate M. Patrick Leahy

(M. Leahy est un des chefs de file de la campagne internationale contre la production, l'utilisation et l'exportation de mines terrestres antipersonnel. En 1994, alors qu'il était délégué des Etats-Unis aux Nations unies, il a soumis à l'Assemblée générale une résolution demandant l'élimination progressive des mines terrestres, mesure qui fut adoptée à l'unanimité. Le Sénateur a déclaré qu'il applaudissait au « souhait du président Clinton de débarrasser le monde des mines terrestres », mais qu'à son avis, le processus de négociation d'Ottawa serait un moyen meilleur – et plus rapide – d'atteindre cet objectif que la Conférence de Genève sur le désarmement (CD). Les propos de M. Leahy ont été recueillis par Mme Jacqui Porth, corédactrice en chef de ce numéro.)

QUESTION : Pourquoi considère-t-on que les mines antipersonnel sont une question de maîtrise des armements particulièrement importante ?

M. LEAHY : On estime qu'aujourd'hui le sol de soixante-cinq à soixante-dix pays renferme une centaine de millions de mines terrestres. Ces mines blessent ou tuent environ vingt-cinq mille personnes par an, pour la plupart des civils. Un Cambodgien est venu me voir dans mon bureau du Vermont et il me disait que dans son pays on pratique le déminage un bras et une jambe à la fois.

C'est un problème grave. Une fois qu'une guerre est terminée et qu'un côté gagne ou qu'un accord de paix est signé, les armées s'en vont, les chars disparaissent, on raccroche les fusils au râtelier, mais les mines restent. Et dix ans plus tard les paysans ne peuvent toujours pas travailler leurs champs, les enfants ne peuvent pas suivre la route pour aller à l'école, les animaux ne peuvent pas s'abreuver au point d'eau et de vastes étendues du pays ne sont ni habitables ni utilisables parce que les mines y sont toujours – souvent à des endroits où personne ne se souvient plus qui les y a mises ni au nom de quel parti.

QUESTION : En janvier, le président Clinton a exhorté la Conférence sur le désarmement à

Genève à négocier, aussitôt que possible, une interdiction mondiale, complète des mines terrestres. A votre avis, est-ce important et pourquoi ?

M. LEAHY : Je pense que ce qu'a demandé le Président, l'interdiction mondiale, est important, mais je ne crois pas qu'il l'obtiendra à la Conférence sur le désarmement. On y discute dans un cadre confortable et les négociations risquent de s'y éterniser. Les délégués ne se sont pas encore mis d'accord sur le format des négociations. Sur le plan pratique, n'importe quel pays peut opposer son veto à tout ce qu'essaie de faire la CD parce que la règle est que toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité.

J'ai souvent dit que si l'on voulait vraiment négocier un accord sur les mines terrestres, il faudrait prendre une table et la placer dans un champ en Afrique ou au Cambodge, enfin n'importe quel pays truffé de mines, et dire aux négociateurs qu'ils doivent se débrouiller pour aller s'asseoir à la table au milieu du champ. Et s'ils ne peuvent se mettre d'accord sur une interdiction totale le premier jour, on placera la table dans un autre champ le lendemain. Il est évident qu'il ne leur faudra pas longtemps pour atteindre à un accord. Mais à Genève, rien ne presse.

J'applaudis donc au souhait du Président de débarrasser le monde des mines terrestres, mais je pense que la proposition de son gouvernement ne peut qu'échouer. A mon avis, le « Processus d'Ottawa » est bien meilleur. C'est un mécanisme qui est conçu pour permettre à autant de pays que possible de se retrouver cet hiver au Canada et de signer un accord. Les signataires s'engagent à ne plus fabriquer de mines antipersonnel, à ne plus en exporter et à ne plus s'en servir. Et quatre-vingt-dix pays ou même plus se sont engagés à signer, et ce ne sont pas des pays sans importance, puisqu'il y a là l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, le Mozambique, qui a un énorme problème de mines terrestres, et l'Angola, qui est dans le même cas. Ce sont des pays qui pourraient dire qu'ils ont besoin de mines, mais qui sont prêts à y renoncer. Et si les Etats-Unis signent cet accord, je pense que l'élan sera tel que pratiquement tous les pays du monde en feront autant. Et alors, on montrera du doigt les Etats qui n'y adhéreront pas.

QUESTION : Mise à part la différence de calendrier, y-a-t-il d'autres différences entre les deux mécanismes ?

M. LEAHY : Le calendrier est probablement la plus grande différence parce que le Canada souhaite avoir un accord concret d'ici la fin de l'année. Et rien que la force de l'élan lui permettra probablement de l'obtenir. La CD peut délibérer pendant des années et des années, et en attendant, des millions d'autres mines seront posées.

Même si nous joignons nos forces à celles du Canada et que nous essayons de réunir autant de signataires que possible d'ici décembre, je suis sûr que nous n'obtiendrons pas la signature de tous les pays, notamment la Russie et la Chine. Mais ce serait comme la Convention sur les armes chimiques – nous aurions la plupart des pays avec nous et le blâme reposerait sur ceux qui auraient refusé de signer.

Durant son gouvernement, le président Kennedy a unilatéralement annoncé l'interdiction des essais nucléaires et a mis au défi les autres nations d'en

faire autant, ce qui a fini par se produire parce que nous avons donné l'exemple.

Le président Reagan en a fait autant avec la Convention sur les armes chimiques : il a mis au défi les autres pays de se joindre à nous et, finalement, la plupart l'ont fait. Le président Bush l'a négociée et le président Clinton – et c'est tout à son honneur – a réussi à convaincre le Sénat de la ratifier, ce qu'il a fait à contre-cœur. Bien que tous les pays concernés n'y aient pas adhéré, la plupart l'ont fait et cela représente un grand pas en avant.

Un bien plus grand nombre d'innocents ont été tués ou blessés par des mines antipersonnel que par des armes nucléaires ou chimiques. Et je suis certain que la philosophie qui nous a poussés à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques devrait favoriser l'aboutissement des négociations sur les mines.

QUESTION : Que peut faire le Congrès pour interdire les mines antipersonnel ?

M. LEAHY : Normalement, toute initiative de maîtrise des armes émane d'abord du président et le Congrès décide en sa faveur ou contre elle, particulièrement dans le cas d'un traité qui nécessite l'approbation du Sénat. C'est la seule occasion que je connaisse où le Congrès a pris l'initiative. Soixante sénateurs, et il y en aura probablement d'autres, ont parrainé la Loi de 1997 sur l'élimination des mines antipersonnel – appelée aussi proposition de loi Leahy-Hagel – qui interdit la pose de nouvelles mines antipersonnel par les Etats-Unis à partir du 1er janvier 2000. La seule exception est la péninsule coréenne dans laquelle le président a l'autorité de retarder l'application de l'interdiction.

QUESTION : Pourquoi pensez-vous que le Congrès a fait preuve d'une activité si intense sur la question des mines terrestres ?

M. LEAHY : Eh bien, c'est que j'ai tout fait pour. Je ne suis pas le seul, mais depuis huit ans je fais tout ce que je peux. Le Congrès a voté en 1992,

pour la première fois, malgré une forte opposition du Pentagone, l'amendement Leahy, selon lequel les Etats-Unis ne pouvaient plus ni transférer ni exporter de mines antipersonnel pendant un an. Ce moratoire sur les exportations a été reconduit et est devenu la politique des Etats-Unis. Puis, malgré l'opposition acharnée du Pentagone, un projet de loi a été voté en 1996, indiquant que nous ne pouvions pas utiliser de mines terrestres pendant un an à partir de 1999, uniquement pour démontrer que nous pouvions très bien nous en passer. Cette mesure a également prolongé le moratoire sur les exportations.

Quant à cette dernière proposition de loi, j'ai littéralement parlé à chaque sénateur pour lui expliquer mon point de vue. Et c'est le genre de question que tout le monde comprend. Par exemple, tous les sénateurs qui ont fait la guerre du Viêt-Nam sont en faveur de cette loi. Nous avons, parmi nos partisans, un bon nombre de personnes décorées du « Purple Heart » (médaille décernée aux blessés de la guerre), au moins une Etoile d'argent (médaille décernée aux héros de la guerre), et une Médaille d'honneur du Congrès (la plus haute décoration militaire), entre autres. Il s'agit là de personnes qui ont connu les champs de bataille, qui ont été blessées à la guerre et qui ont été décorées pour leur bravoure pendant les combats.

QUESTION : En parrainant la législation sur les mines antipersonnel qu'espérez-vous accomplir, vous personnellement et vos homologues de la Chambre des représentants?

M. LEAHY : J'espère que le Président finira par se rendre compte que le processus de Genève – à savoir la Conférence sur le désarmement – progresse trop lentement, n'accomplira pas grand-chose et qu'il en viendra à appuyer activement notre proposition de loi, ce qui ferait entrer les Etats-Unis dans les négociations canadiennes et leur donnerait un rôle de chef de file moral et stratégique sur cette question ; je pense que c'est faisable et que si nous le faisons, les générations futures remercieront les Etats-Unis de tout cœur.

QUESTION : Quelle est votre opinion sur le rôle des

Etats-Unis dans la promotion et l'expansion des programmes humanitaires de déminage ?

M. LEAHY : A mon avis, ces programmes sont indispensables. Une bonne partie de l'argent dépensé pour le déminage vient d'amendements – parrainés par moi-même et plusieurs autres sénateurs opposés à l'usage des mines – à la loi de finances de la défense. Nous venons d'obtenir davantage de fonds pour le déminage dans la loi de finances 1998 et nous continuerons de l'appuyer. Mais nous pourrions dépenser des milliards au titre du déminage sans jamais parvenir à détruire toutes les mines.

L'an dernier, des centaines de millions de dollars ont été consacrés à l'aide de divers pays qui s'attellent au déminage, mais cela n'a servi qu'à retirer une fraction du nombre de nouvelles mines que l'on a posées. On retire une mine à un endroit et pendant ce temps-là on en pose cinq ailleurs.

L'un des problèmes les plus graves est que nombre de ces pays ont un potentiel agricole. Ce sont des pays où les gens pourraient au moins cultiver la terre pour nourrir leurs enfants et survivre, mais ils ne peuvent pas aller dans les champs. S'il y a une mine dans un champ, il est fort probable qu'il y en ait une centaine.

Nous devons donc faire tout ce qui est possible pour aider au déminage, mais le meilleur moyen est de cesser de semer d'autres mines. D'un point de vue pratique, on ne peut espérer de développement véritable en Bosnie, dans certaines parties de l'Amérique centrale, en Afrique, dans le delta du Mékong et ailleurs, tant que l'on aura pas nettoyé les champs de mines.

QUESTION : Que pensez-vous des solutions de remplacement qui sont à l'étude ?

M. LEAHY : Il y en a une que le Pentagone décrit comme une « mine intelligente », c'est-à-dire qui se désamorce après une brève période de temps, et moi je leur réponds de me montrer une mine qui est assez intelligente pour faire la différence entre un enfant et un soldat. Les mines ne sont pas aussi

sûres que nos responsables aimeraient le croire. Rares sont les commandants qui oseraient faire traverser un champ de mines à dispositif d'autodésamorçage à leur troupes.

Si l'on veut établir un périmètre de défense pour ses troupes, il y a toutes sortes de moyens de le faire. Il existe des mines télécommandées qui doivent être déclenchées par quelqu'un d'autre que la victime. Il y a toutes sortes de nouvelles techniques de surveillance, et c'est d'elles dont je me servirais.

On peut toujours affirmer qu'il existe des avantages militaires à l'utilisation de mines terrestres. Je pourrais faire aussi remarquer que même si je commandais l'armée la plus puissante, la mieux équipée et la mieux entraînée de l'histoire, cela n'empêcherait pas mes soldats de continuer à perdre bras et jambes en sautant sur des mines à cinq dollars.

QUESTION : Vous avez dit que les mines terrestres ont une valeur marginale d'un point de vue militaire. Quelle est-elle?

M. LEAHY : La valeur marginale est que l'on peut établir un périmètre de défense pour ses troupes. Si vous vous attendez à être attaqué par des forces plus importantes, vous pouvez les ralentir ou les canaliser vers un site donné, mais le faible avantage que vous obtenez ainsi est dépassé de loin par le problème que vous rencontrez lorsque vos troupes doivent traverser le champ de mines pour sortir et que des soldats américains se font tuer ou blesser par nos propres mines.

QUESTION : Pourquoi avez-vous exempté, dans la loi Leahy-Hagel, les mines Claymore et les mines antichars?

M. LEAHY : La mine Claymore est une mine qui est déclenchée par télécommande. Elle n'explosera



M.A. Jones. Ministère de la Défense

Un soldat moldave s'entraîne au déminage à Camp Lejeune, en Caroline du Nord.

pas si un enfant y touche. Il faut que quelqu'un appuie sur le bouton pour qu'elle explose. On peut en dire autant des mines antichars : quelqu'un qui marche dessus ne les fera pas exploser.

QUESTION : Parlez-moi du fonds que vous avez créé pour les victimes des mines antipersonnel.

M. LEAHY : Le Fonds Leahy pour les victimes de guerre – qui a été créé dans le cadre du budget de l'aide étrangère en 1989 – dépense cinq millions de dollars par an pour acheter des prothèses et aider à réhabiliter les victimes, surtout celles des mines terrestres. Il ne prend pas parti ; il aide toutes les

victimes, de quelque côté qu'elles se trouvent. Le fonds a aidé beaucoup de gens de pays très pauvres qui n'auraient jamais pu s'acheter de membre artificiel.

QUESTION : Vous avez dû proposer au moins une fois de prolonger le moratoire sur les exportations de mines antipersonnel. Pensez-vous que vous aurez à le faire de nouveau ?

M. LEAHY : Non. Le gouvernement l'a adopté comme directive, et je pense qu'il deviendra une loi permanente. J'aimerais l'inclure dans le projet de loi Leahy-Hagel. J'en parlerai au Président. _

CHRONOLOGIE DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS

Historique des démarches internationales entreprises dans ce sens

17 JUIN 1925 — Le « Protocole concernant la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques » (le Protocole de Genève) est signé.

16 JUILLET 1945 — Les Etats-Unis procèdent au premier essai nucléaire au monde à la base aérienne d'Alamogordo, au Nouveau-Mexique.

14 JUIN 1946 — Les Etats-Unis présentent le Plan Baruch pour la maîtrise internationale de l'énergie atomique. Ce plan propose la création d'une autorité internationale de surveillance des activités nucléaires potentiellement dangereuses, l'assujettissement de toutes les autres activités nucléaires à l'obtention de permis et l'organisation d'inspections.

NOVEMBRE 1949 — Les Etats-Unis et six pays d'Europe occidentale créent le Comité de coordination des contrôles multilatéraux des exportations (COCOM) pour empêcher le transfert aux pays du bloc communiste de techniques pouvant avoir une utilité militaire.

8 DÉCEMBRE 1952 — Les Etats-Unis présentent un plan « Atomes pour la paix » qui conduira à la création de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) en 1957.

16 AVRIL 1953 — Dans son discours intitulé « Une chance pour la paix », le président américain Dwight Eisenhower propose que chaque pays limite la proportion de la production totale de matériaux stratégiques consacrés à des objectifs militaires.

2 avril 1954 — Le Premier ministre indien Jawaharlâl Nehru propose pour la première fois un moratoire sur les essais nucléaires.

30 AOÛT 1954 — Le président Eisenhower signe la Loi de 1954 sur l'énergie atomique, qui autorise l'échange d'informations avec d'autres pays en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et soutient le développement de l'énergie nucléaire à des fins commerciales.

21 JUILLET 1955 — Le président Eisenhower présente son plan « Ciel ouvert », conçu pour protéger les pays contre l'accumulation d'armements et les attaques-surprise.

29 AOÛT 1957 — A la suite de consultations entre les alliés de l'OTAN et d'autres pays, l'Occident présente aux Nations unies un document de travail intitulé « Propositions pour des mesures partielles de désarmement » conçu comme « un plan réaliste et concret pour amorcer le désarmement mondial ». Le plan mettrait fin à tous les essais nucléaires, arrêterait la fabrication de matières nucléaires à des fins militaires, commencerait à réduire les arsenaux nucléaires, minimiserait le risque d'attaques-surprise grâce à des systèmes d'avertissement et commencerait à réduire les forces armées et les armements.

1^{ER} JUILLET 1958 — Une Conférence d'experts, proposée par le président Eisenhower, se réunit à Genève avec des chercheurs venant des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Union soviétique, de France, du Canada, de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Pologne pour examiner les questions de vérification de l'interdiction des essais nucléaires. Selon le rapport des experts, une interdiction complète des essais dans l'atmosphère, sous terre et sous l'eau peut être vérifiée en utilisant environ cent soixante postes de surveillance répartis dans le monde entier. Les techniques existantes ne permettent pas de détecter les essais nucléaires effectués à plus de cinquante kilomètres de la Terre.

31 OCTOBRE 1958 — Les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande Bretagne commencent la Conférence de Genève sur l'interruption des essais d'armes nucléaires à la suite de la proposition du président Eisenhower. Quelques jours plus tard, l'Union soviétique suit l'exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et signe un moratoire d'un an sur de tels essais.

1^{ER} DÉCEMBRE 1959 — Les Etats-Unis, l'Union soviétique et dix autres pays signent un traité pour internationaliser et démilitariser le continent antarctique. Ce traité entrera en vigueur le 23 juin 1961.

13 FÉVRIER 1960 — La France effectue son premier essai nucléaire dans le désert du Sahara.

2 MAI 1960 — Après qu'un avion de reconnaissance américain U-2 eut été abattu au-dessus de Sverdlovsk, le Premier ministre soviétique Nikita Khrouchtchev annule le Sommet des « Quatre Grands » à Paris, suspendant les progrès apparents qui avaient été réalisés dans les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires. Les négociations reprendront en mars 1961.

1^{ER} SEPTEMBRE 1961 — L'Union soviétique annonce sa décision de reprendre ses essais nucléaires à cause des essais français et des tensions créées par la crise de Berlin.

20 JUIN 1963 — A la suite de la crise des missiles à Cuba, les Etats-Unis et l'Union soviétique signent à Genève un Mémorandum d'accord relatif à l'établissement d'une ligne de communication directe (« téléphone rouge »), qui sera utilisée par les deux pays en cas de crise.

5 AOÛT 1963 — Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique signent le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, qui interdit ces activités dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra atmosphérique. Ce traité entrera en vigueur le 10 octobre.

16 OCTOBRE 1964 — La Chine effectue son premier essai nucléaire à Lop Nor, sur le plateau de Qinghai.

14 FÉVRIER 1967 — Le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine – le Traité de Tlatelolco – est signé à Mexico. Il entrera en vigueur le 22 avril 1968.

1^{ER} JUILLET 1968 — Les Etats-Unis et soixante et un autres pays signent le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qui oblige les Etats n'ayant pas alors d'armes nucléaires à ne pas fabriquer ou acquérir de telles armes et exige que tous les Etats signataires poursuivent des négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Ce traité sera renouvelé pour une période indéfinie le 11 mai 1995.

17 NOVEMBRE 1969 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique entament des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (SALT I) à Helsinki afin d'essayer de fixer des limites aux nombre d'armes nucléaires stratégiques offensives et de systèmes de missiles antimissiles balistiques.

25 NOVEMBRE 1969 — Les Etats-Unis renoncent à utiliser en premier des armes chimiques et toutes les méthodes de guerre biologique.

MARS 1971 — Le Comité des Etats parties au TNP et exportateurs de matières nucléaires, dit Comité Zangger, est établi. C'est la première démarche internationale importante visant à mettre en place une réglementation de l'exportation de matières nucléaires.

5 MARS 1970 — Le TNP entre en vigueur.

30 SEPTEMBRE 1971 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent un traité sur les Mesures de réduction du risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.

10 AVRIL 1972 — Les Etats-Unis signent la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CAB), qui interdit le développement, la production, les essais et le transfert d'agents microbiens et de toxines à des fins militaires offensives.

26 MAI 1972 — Le président Nixon et le secrétaire général soviétique Léonide Brejnev signent à Moscou les accords fondamentaux SALT I qui limitent les armes stratégiques offensives ; ils entreront en vigueur le 3 octobre de la même année. SALT I expirera en octobre 1977.

26 MAI 1972 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles (ABM) limitant les défenses contre les missiles stratégiques.

18 MAI 1974 — L'Inde conduit son seul essai nucléaire souterrain dans le désert du Rajasthan.

3 JUILLET 1974 — Le Traité sur l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires de plus de cent cinquante kilotonnes, dit Traité du seuil, est signé. Il oblige en outre les Etats signataires à continuer les négociations vers une interdiction complète des essais. Il entrera en vigueur le 11 décembre 1990.

3 JUILLET 1974 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent un protocole de réduction du nombre des zones autorisées de déploiement de systèmes ABM pour chaque pays de deux à une.

22 JANVIER 1975 — Les Etats-Unis ratifient le Protocole de Genève interdisant l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques, qu'ils avaient signé à l'origine en 1925.

1^{er} août 1975 — Les Etats-Unis, l'Union soviétique et trente-trois autres Etats membres de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) signent l'Acte final d'Helsinki. Ce document entraînera la formulation d'une série de conventions sur des mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe.

28 MAI 1976 — Le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, qui limite la puissance des explosions nucléaires individuelles à cent cinquante kilotonnes, est signé. Le président américain Gerald Ford retarde la ratification de ce traité ainsi que de celui du seuil.

18 JUIN 1979 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le deuxième Traité sur la limitation des armes stratégiques (SALT II) à Vienne. Il succède à SALT I. Le traité SALT II ne sera jamais ratifié.

27 DÉCEMBRE 1979 — A la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, le président Carter retire la demande de ratification du Traité SALT II qu'il avait soumise au Sénat.

Octobre 1980 — Les pourparlers préliminaires sur les Forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique commencent à Genève. Lors de leur déclaration inaugurale, les Etats-Unis demandent un plafond égal pour les systèmes de missiles nucléaires tactiques terrestres.

16 OCTOBRE 1980 — La Chine effectue son dernier essai nucléaire dans l'atmosphère.

23 MARS 1983 — Le président américain Ronald Reagan annonce son intention d'engager les Etats-Unis dans un programme de recherches visant à étudier la faisabilité de mesures défensives contre les missiles stratégiques afin de maintenir la paix. Le programme est appelé Initiative de Défense Stratégique (IDS).

27 OCTOBRE 1983 — Les Etats-Unis et leurs alliés s'engagent à maintenir la capacité nucléaire de l'OTAN au niveau le plus bas, mais suffisant pour assurer leur sécurité et jouer son rôle de dissuasion. Ils s'engagent en outre à retirer 1.400 ogives nucléaires américaines d'Europe.

Avril 1984 — Les Etats-Unis signent un accord commercial nucléaire avec la Chine après l'adhésion de celle-ci à l'AIEA et son engagement de se soumettre aux inspections par l'AIEA de tous les équipements et matériaux nucléaires exportés.

JUIN 1985 — Réagissant à l'emploi d'armes chimiques pendant la guerre entre l'Irak et l'Iran, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Nouvelle Zélande, l'Australie et les dix pays membres de la Communauté européenne créent le Groupe

d'Australie afin de mettre au point un mécanisme de surveillance de l'exportation des agents chimiques précurseurs indispensables à la fabrication d'armes chimiques.

6 AOÛT 1985 — Huit membres du Forum du Pacifique Sud signent le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires dans le Pacifique Sud, ou Traité de Raratonga, qui établit une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

12 DÉCEMBRE 1985 — La Corée du Nord signe officiellement le TNP et s'engage à permettre à l'AIEA d'inspecter un nouveau réacteur de recherche de trente mégawatts et de mettre en œuvre des mesures de protection adéquates.

22 SEPTEMBRE 1986 — La Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité (MDCS) et sur le désarmement en Europe adopte un accord, le Document de Stockholm, visant à réduire le risque de guerre en Europe. Les Etats-membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie s'engagent à se prévenir mutuellement de toute activité militaire importante.

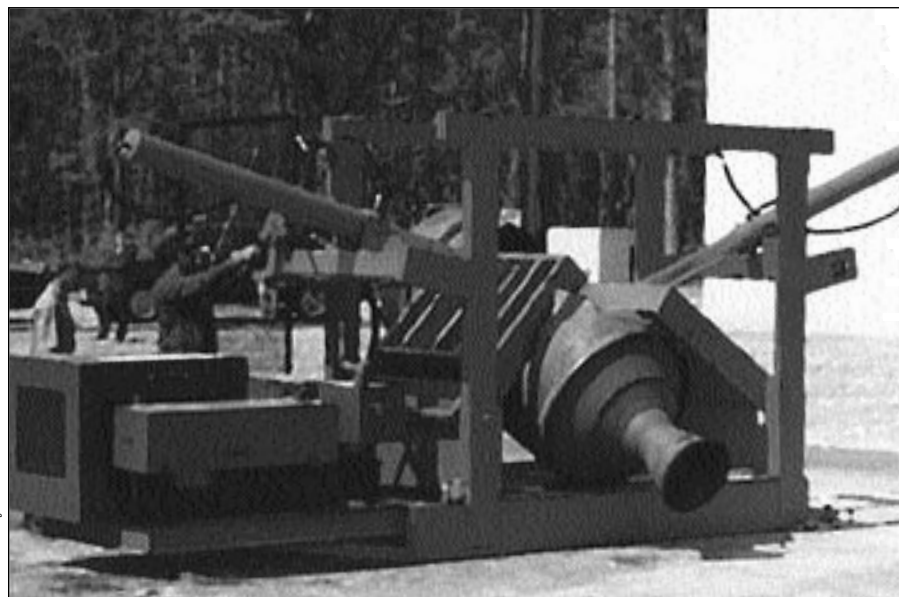
7 AVRIL 1987 — Le Régime de limitation des techniques de missiles est établi pour ralentir le transfert des missiles capables de transporter des armes de destruction massive.

8 DÉCEMBRE 1987 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le Traité sur l'élimination des missiles de moyenne et de courte portée (FNI). C'est le premier traité de limitation des armements éliminant une classe entière d'armes nucléaires. Ce Traité comprend un régime de vérification très complet avec, notamment, des inspections sur place. Il entrera en vigueur le 1^{er} juin 1988, et il sera complètement appliqué le 1^{er} juin 1991.

9 DÉCEMBRE 1987 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique s'engagent à mener une Expérience de vérification commune permettant à chaque pays d'observer un essai nucléaire effectué par l'autre. L'Union soviétique observe un essai le 17 août 1988, et les Etats-Unis le 14 septembre de la même année.

26 JANVIER 1988 — L'Agence américaine des inspections sur le terrain (OSIA) est créée aux Etats-Unis pour exécuter les fonctions d'inspection, d'escorte et de surveillance sur place stipulées par le Traité FNI. Cette administration deviendra ensuite responsable des activités américaines d'inspection requises en vertu des autres principaux traités de maîtrise des armements.

JUIN/JUILLET 1988 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique participent à la première séance de la



Le premier moteur de missile américain de type Pershing est détruit en 1995 au Texas dans le cadre du Traité de 1987 sur l'élimination des missiles de moyenne et de courte portée (FNI).

Commission spéciale de vérification (CSV) du Traité FNI à Genève. La CSV résout les problèmes posés par le respect du Traité et adopte les mesures nécessaires pour en améliorer la viabilité et l'efficacité.

12 MAI 1989 — Le président Bush reprend et développe la proposition « Ciel ouvert » qu'avait faite le président Eisenhower en 1955, et invite l'Union soviétique et les autres membres du Pacte de Varsovie et de l'OTAN à accepter des vols de surveillance non armés au-dessus de leurs territoires.

12 JUIN 1989 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le Traité sur les Activités militaires dangereuses, en vertu duquel ces deux pays doivent s'efforcer d'éviter quatre types d'activités militaires dangereuses en temps de paix : pénétration involontaire ou en cas d'urgence du territoire national de l'autre pays, utilisation dangereuse de

dispositifs laser, perturbation d'opérations militaires dans une « zone interdite spéciale » convenue d'avance et interférence avec les réseaux de commandement et de surveillance de l'autre pays.

22 MAI 1990 — Le président Bush signe la Loi sur les armes biologiques et le terrorisme, qui interdit aux Etats-Unis de fabriquer ou de posséder des armes biologiques.

1^{ER} JUIN 1990 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent de nouveaux protocoles de vérification pour le Traité du seuil et le Traité sur les explosions à des fins pacifiques. Ces traités entreront en vigueur le 11 décembre 1990.

1^{ER} JUIN 1990 — Les présidents Bush et Gorbatchev signent le « Traité bilatéral sur la destruction et la non-production des armes chimiques et sur les mesures facilitant la Convention multilatérale sur l'interdiction des armes chimiques ».

24 OCTOBRE 1990 — L'Union soviétique mène à bien son dernier essai nucléaire avant de décréter un moratoire unilatéral.

17 NOVEMBRE 1990 — Les Etats-Unis et les autres Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signent le Document de Vienne de 1990, qui développe et améliore les mesures de notification et d'échanges d'informations prévues dans le Document de Stockholm de 1986. Ce document établit également un Centre de prévention des conflits à Vienne.

19 NOVEMBRE 1990 — Les Etats-Unis et vingt et un autres Etats de l'OTAN et du Pacte de Varsovie signent le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), qui réduit cinq catégories d'armes conventionnelles pour égaliser les niveaux au sein des deux alliances. Le Traité entrera en vigueur le 17 juillet 1992.

3 AVRIL 1991 — Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la Résolution 687 qui exige la destruction de la capacité nucléaire de l'Irak, de ses armes chimiques et biologiques et de ses missiles d'une portée supérieure à cent cinquante kilomètres. Le Conseil établit une

A Pervomaysk, des soldats ukrainiens observent le retrait de son silo souterrain d'un ICBM SS-19 qui doit être détruit conformément à certaines clauses du Traité de 1991 de réduction des armes stratégiques.



Commission spéciale chargée de surveiller l'élimination des armes de destruction massive de l'Irak.

28 MAI 1991 — Le président Bush annonce un plan de limitation des armements au Moyen-Orient qui comprend notamment une interdiction des armes de destruction massive et un gel de l'acquisition, de la production et des essais de missiles sol-sol.

10 JUILLET 1991 — L'Afrique du Sud adhère au TNP à titre d'Etat non nucléaire.

31 JUILLET 1991 — Les Etats-Unis et l'Union soviétique signent le premier Traité de réduction des armes stratégiques (START I), réduisant leurs forces nucléaires de longue portée d'un maximum de 11.000 à 12.000 ogives nucléaires, niveau atteint pendant la guerre froide, à un plafond se situant entre 6.000 et 7.000 ogives pour chaque pays. Le Traité entrera en vigueur le 5 décembre 1994.

27 SEPTEMBRE 1991 — Le président Bush annonce une décision unilatérale des Etats-Unis de retirer de leurs bases et de leur déploiement opérationnel à l'étranger toutes les armes nucléaires tactiques terrestres et navales.

5 OCTOBRE 1991 — Le président Gorbatchev, en réponse à l'initiative du président Bush, annonce que l'Union soviétique mettra immédiatement fin à l'alerte permanente de ses bombardiers stratégiques et mettra leurs armes en réserve ; désactivera cinq cent trois ICBM ; cessera de construire des rampes de lancement pour les ICBM sur rails ; et arrêtera la production de petits ICBM mobiles et de missiles offensifs de courte portée équipant les bombardiers lourds.

27 NOVEMBRE 1991 — Le Congrès des Etats-Unis adopte la Loi Nunn-Lugar (appelée officiellement Loi sur la réduction de la menace nucléaire soviétique) pour aider l'Union soviétique à détruire ses armes nucléaires, chimiques et autres. Au mois de décembre, le président Bush promulgue cette loi et approuve le premier

versement de quatre cents millions de dollars d'aide à la Communauté des Etats Indépendants (CEI).

DÉCEMBRE 1991 — L'Assemblée générale de l'ONU établit officiellement un Registre des armes conventionnelles. A partir du 30 avril 1993, l'ONU maintiendra un registre dans lequel les Etats consigneront volontairement leurs exportations et leurs importations de sept catégories principales d'armes.

20 JANVIER 1992 — La Corée du Nord et la Corée du Sud acceptent de dénucléariser la péninsule coréenne.

9 MARS 1992 — La Chine devient le quatrième Etat possesseur d'armes nucléaires à signer le TNP.

24 MARS 1992 — Le Traité Ciel ouvert est signé lors d'une réunion de la CSCE à Helsinki.

23 mai 1992 — Les Etats-Unis, la Biélorussie, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine signent le protocole START de Lisbonne, en vertu duquel ces cinq pays deviennent parties au traité START et les Etats membres de la CEI, hormis la Russie, acceptent de signer le TNP en tant qu'Etats non nucléaires.

3 AOÛT 1992 — La France, le dernier des cinq Etats possédant officiellement des armes nucléaires, signe le TNP.

23 SEPTEMBRE 1992 — Les Etats-Unis opèrent leur dernier essai nucléaire.

9 OCTOBRE 1992 — Les Etats membres de la CEI signent l'Accord de Bichkek, en vertu duquel ils s'engagent à soutenir et à mettre en œuvre le Traité ABM.

22-23 OCTOBRE 1992 — La Biélorussie accepte de remettre ses missiles nucléaires à la Russie.

3 JANVIER 1993 — Les Etats-Unis et la Russie signent le Traité START II pour réduire encore davantage les missiles balistiques intercontinentaux

(ICBM) en éliminant les ICBM équipés de corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidés et en réduisant le nombre total d'ogives de chaque pays à un maximum de 3.000 à 3.500.

13 JANVIER 1993 — Les Etats-Unis signent la Convention sur les armes chimiques (CAC). Au 11 juin 1997, quatre-vingt-quinze Etats, dont les Etats-Unis, l'auront ratifiée.

MARS 1993 — La Corée du Nord refuse d'accepter une équipe spéciale d'inspecteurs de l'AIEA et annonce ensuite sa décision de se retirer du TNP.

22 JUILLET 1993 — La Biélorussie signe officiellement le TNP et trois traités avec les Etats-Unis, ce qui lui donne droit à une aide à la dénucléarisation dans le cadre de la Loi Nunn-Lugar.

17 NOVEMBRE 1993 — En raison de la transformation des conditions de sécurité, les dix-sept membres du COCOM décident d'abolir l'organisation et d'en fonder une nouvelle, de portée plus étendue.

16 DÉCEMBRE 1993 — L'Assemblée générale de l'ONU approuve unanimement la Résolution 48/70 appuyant la négociation multilatérale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est la première fois qu'une résolution unanime en faveur d'un tel traité est adoptée par l'Assemblée.

14 JANVIER 1994 — Les Etats-Unis, la Russie et l'Ukraine signent une Déclaration trilatérale qui stipule le retour en Russie des ogives nucléaires stratégiques se trouvant sur le territoire ukrainien. Le transfert sera terminé en juin 1996.

23 JUIN 1994 — Le vice-président américain, M. Al Gore, et le Premier ministre russe, M. Viktor Tchernomyrdine signent un accord prévoyant l'arrêt des autres réacteurs russes produisant du plutonium d'ici à l'an 2000.

23 OCTOBRE 1994 — Les Etats-Unis et la République populaire démocratique de Corée

(RPDC) signent un accord-cadre visant à geler le programme nucléaire nord-coréen et à stopper la procédure de retrait de la RPDC du Traité de non-prolifération nucléaire.

5 DÉCEMBRE 1994 — L'Ukraine signe le TNP en tant qu'Etat ne possédant pas d'armes nucléaires.

12 MAI 1995 — Le Traité de non-prolifération nucléaire est prorogé indéfiniment.

13 JUIN 1995 — Le président français, M. Jacques Chirac, annonce la reprise des essais nucléaires par la France avec une série de huit essais dans le Pacifique Sud entre septembre 1995 et mai 1996. Deux mois plus tard, confrontée à une réaction négative, la France annonce que les essais se termineront plus tôt que prévu.

11 AOÛT 1995 — Le président Clinton annonce que les Etats-Unis sont favorables à un traité d'interdiction absolue des essais, par lequel toute explosion d'arme nucléaire, de quelque puissance qu'elle soit, serait interdite.

17 NOVEMBRE 1995 — Les réductions d'équipements en vertu du Traité FCE sont terminées et les limites imposées par ce Traité entrent pleinement en vigueur.

15 décembre 1995 — L'ANASE, le Cambodge, le Laos et la Birmanie approuvent la création d'une zone d'exclusion des armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

19 DÉCEMBRE 1995 — Les Etats-Unis et vingt-sept autres pays établissent l'« Arrangement de Wassenaar sur le contrôle de l'exportation d'armes conventionnelles et de biens et techniques à double usage » en remplacement du COCOM afin de mettre au point de nouveaux mécanismes internationaux de surveillance du transfert de techniques militaires dangereuses.

26 janvier 1996 — Le Sénat des Etats-Unis ratifie START II ; le traité doit encore être ratifié par la Douma russe.

27 JANVIER 1996 — La France procède à son sixième et dernier essai nucléaire. Cinq jours plus tard, le président Chirac annonce que la France a terminé ses essais « une fois pour toutes » et déclare qu'il est prêt à encourager la négociation d'un traité d'interdiction absolue des essais nucléaires avant la fin de l'année.

25 MARS 1996 — Les Etats-Unis signent les protocoles du Traité portant sur l'interdiction d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, s'engageant ainsi à ne pas fabriquer, acquérir, tester ou déployer d'engins explosifs nucléaires dans cette région.

11 AVRIL 1996 — Quarante-trois Etats africains signent le Traité de Pelindaba, qui établit une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

16 MAI 1996 — Le président Clinton annonce la politique des Etats-Unis en matière de mines terrestres antipersonnel en proposant une interdiction mondiale de la fabrication, du transfert et de l'utilisation de ces engins.

20 JUIN 1996 — L'Inde annonce qu'elle ne signera pas le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tel qu'il est rédigé parce qu'il permettrait aux Etats possédant des armes nucléaires de « continuer à améliorer et à développer leur arsenal nucléaire ».

10 SEPTEMBRE 1996 — L'Assemblée générale de l'ONU se réunit, adopte le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et recommande sa signature dès que possible. L'Inde, le Bhoutan et la Libye votent contre, tandis que Cuba, le Liban, la Syrie, Maurice et la Tanzanie s'abstiennent.

24 SEPTEMBRE 1996 — Le président Clinton est le premier chef d'Etat à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est suivi par les quatre autres puissances nucléaires déclarées et beaucoup d'autres Etats.

17 JANVIER 1997 — Le président Clinton déclare que les Etats-Unis s'efforceront de mettre en œuvre une interdiction complète, dans le monde entier, des mines terrestres antipersonnel par le biais de la Conférence sur le désarmement à Genève et d'une interdiction permanente de l'exportation et du transfert de ces mines, et il fixe un plafond pour les stocks américains au niveau actuel.

24 AVRIL 1997 — Le Sénat des Etats-Unis ratifie la Convention sur les armes chimiques.

29 AVRIL 1997 — La Convention sur les armes chimiques entre en vigueur.

26 JUIN 1997 — La Conférence sur le désarmement approuve une proposition visant à nommer un coordinateur spécial chargé de donner l'élan aux négociations sur les mines antipersonnel, et elle nomme l'ambassadeur australien John Campbell à ce poste.

FICHE ANALYTIQUE SUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS

Brève description des principales questions relatives à ce sujet

CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

La Convention sur les armes chimiques, qui est entrée en vigueur le 29 avril 1997, peu après sa ratification par le Sénat américain, est un traité mondial qui interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive.

Dans le cadre de cette Convention, chaque Etat partie s'engage à ne jamais, quelles que soient les circonstances : mettre au point, fabriquer ou obtenir de quelque façon que ce soit, emmagasiner ou détenir des armes chimiques ou en transférer, directement ou indirectement ; utiliser des armes chimiques ; se lancer dans n'importe quel type de préparatif militaire impliquant l'utilisation d'armes chimiques ; et aider, encourager ou pousser, de quelque manière que ce soit, tout individu à se livrer à toute activité interdite à un Etat partie aux termes de la présente Convention.

En outre, chaque Etat partie s'engage à : détruire les armes chimiques qu'il détient ou possède ou qui sont situées en quelque endroit que ce soit de son territoire ou sous sa juridiction ; détruire toutes les armes chimiques qu'il a abandonnées sur le territoire d'un autre Etat partie ; et détruire toutes les usines de fabrication qu'il détient ou possède ou qui sont situées dans n'importe quelle partie de son territoire ou sous sa juridiction.

La Convention vise à combattre deux des plus graves dangers pesant sur la sécurité à l'ère de l'après-guerre froide : la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme. Elle va plus loin que tous les autres accords de limitation des armements précédents en faisant pression sur les pays qui ne l'ont pas signée : en effet, ceux qui refusent d'y adhérer ne pourront pas faire le commerce de nombreux produits chimiques pouvant servir à fabriquer des gaz toxiques. En

restreignant la circulation de produits chimiques précurseurs, la Convention rend l'achat ou l'utilisation des armes chimiques plus difficiles et plus coûteux pour les terroristes.

La première session de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), créée à La Haye pour faire appliquer la Convention, s'est tenue en mai 1997. Les Etats parties à la Convention examineront ses progrès durant la sixième et la onzième année suivant son entrée en vigueur.

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Ce Traité, qui interdit toutes les explosions nucléaires, a été négocié à la Conférence de Genève sur le désarmement (CD) entre janvier et août 1994 et a été ouvert à la signature aux Nations unies le 24 septembre 1996. Le président Clinton a été le premier à le parapher. Au 8 juillet 1997, cent quarante-quatre pays l'avaient signé, y compris les cinq Etats détenteurs d'armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète entrera en vigueur six mois après le dépôt des instruments de ratification des quarante-quatre nations nommées dans le Traité parce qu'elles disposent de l'énergie nucléaire ou de réacteurs de recherche nucléaire, mais en aucun cas avant que deux années ne se soient écoulées après que le Traité aura été ouvert à la signature. A ce jour, trois des quarante-quatre pays, à savoir l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, n'ont pas signé, et quatre pays seulement ont déposé leurs instruments de ratification.

Le Traité stipule que chaque signataire a l'obligation primordiale de ne pas procéder à des essais d'armes nucléaires ou à toute autre explosion

nucléaire, et d'interdire et d'empêcher toute explosion de ce type en tout endroit sur son territoire ou sous sa juridiction. Chaque partie au Traité est également tenue d'éviter de causer ou d'encourager toute explosion dans le cadre d'essais nucléaires ou tout autre type d'explosion nucléaire, ou d'y participer de quelque manière que ce soit.

TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Les Etats-Unis et les représentants de soixante autres pays ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) lors de cérémonies organisées à la Maison-Blanche le 1^{er} juillet 1968 ; ce traité est entré en vigueur en 1970. Aujourd'hui, cent quatre-vingt-cinq pays y ont adhéré, en faisant le traité de limitation des armements ayant le plus de signataires de l'histoire.

Les dispositions essentielles du Traité sont conçues pour empêcher la prolifération des armes nucléaires ; assurer, par le biais de garanties internationales, que les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ne modifient pas leurs activités nucléaires pacifiques pour en fabriquer ; favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ; enfin, exprimer la détermination des parties de faire en sorte que le Traité ne soit qu'un premier pas vers d'autres mesures de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement.

Lors de la Cinquième Conférence d'examen et d'extension du TNP en 1995, les Etats parties sont convenus de prolonger le traité indéfiniment et sans conditions.

Les Etats-Unis se sont fermement engagés dans le cadre du Traité de non prolifération à prendre des initiatives visant à renforcer le traité et à élargir le régime international de maîtrise des armements et de non prolifération. Les Etats-Unis souhaitent que toutes les parties au TNP collaborent pour assurer que la prochaine Conférence d'examen du TNP, qui aura lieu en l'an 2000, renforce encore davantage ce traité ainsi que les objectifs mondiaux de non-prolifération.

TRAITÉ D'INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES À DES FINS MILITAIRES

Ce Traité interdirait aux cinq Etats détenteurs de l'arme nucléaire (ainsi qu'à toutes les autres parties au traité) de fabriquer des matières fissiles aux fins d'explosifs nucléaires ou hors des garanties internationales. Le président Clinton, dans son discours du 24 septembre 1996 à l'Assemblée générale des Nations unies, a demandé à la Conférence sur le désarmement de commencer « immédiatement » à négocier ce traité.

M. Clinton avait tout d'abord demandé que l'on négocie un traité de ce type dans son discours de 1993 à l'Assemblée générale, et en décembre 1993 celle-ci a adopté par consensus une résolution demandant la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et réellement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs. En mars 1995, la Conférence sur le désarmement a décidé par consensus d'établir un comité ad hoc chargé de négocier un traité basé sur la résolution de 1993 de l'Assemblée générale des Nations unies.

Néanmoins, malgré le soutien international à ce traité, les négociations officielles n'ont pas encore commencé à la CD. Celle-ci ne peut prendre de décisions que par consensus, et depuis l'été 1995, l'insistance de quelques Etats à lier les négociations sur ce traité à d'autres questions de désarmement nucléaire a mené à une impasse. Les Etats-Unis continuent de demander que l'on entame les négociations sur le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles à la Conférence sur le désarmement, conformément au mandat de mars 1995.

CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES

La Convention de 1972 sur les armes biologiques interdit la mise au point, la fabrication, le stockage ou l'acquisition d'armes biologiques ou à toxines. Les Etats-Unis, qui avaient renoncé unilatéralement aux armes biologiques et à toxines

en 1969, ont soumis leurs instruments de ratification de la Convention en mars 1975. Actuellement, cent trente neuf Etats sont parties à cette Convention et dix-huit autres pays l'ont signée, mais ne l'ont pas ratifiée.

Trois conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques ont été organisées depuis 1972. Lors de la deuxième conférence, en 1986, les parties se sont mises d'accord sur un ensemble de mesures de renforcement de la confiance, y compris la transmission de données sur les laboratoires de recherche biologique qui satisfont à des normes de sécurité très strictes, l'échange d'informations sur toutes les poussées de maladies infectieuses causées par des toxines différentes de la normale, l'encouragement de la publication des résultats de la recherche sur la défense biologique dans les journaux scientifiques et la promotion des contacts entre scientifiques.

En 1991, lors de la troisième conférence d'examen, les Etats parties ont consolidé les mesures de renforcement de la confiance et en ont ajouté deux nouvelles : déclaration des activités passées dans le cadre de programmes de recherche-développement biologique offensifs ou défensifs, et déclaration des installations de production de vaccins. En outre, un groupe ad hoc, ouvert à tous les Etats parties, a été créé pour examiner les mesures appropriées pour renforcer la Convention et rédiger des propositions acquérant force exécutoire.

RÉGIME DE LIMITATION DES TECHNIQUES DE MISSILES

La pierre angulaire de la politique américaine de non-prolifération des missiles est le Régime de limitation des techniques de missiles qui a été instauré en 1987 par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la France. Il inclut aujourd'hui vingt-huit nations et un nombre croissant de pays respectent ses directives.

L'objectif de ce régime est de limiter la prolifération des missiles, des vecteurs aériens et des techniques relatives aux systèmes capables de

transporter une charge de cinq cents kilogrammes sur au moins trois cents kilomètres, ainsi que des systèmes conçus pour lancer des armes de destruction massive. A l'origine, le régime concernait uniquement les vecteurs d'armes nucléaires. Mais en janvier 1993, les Etats parties ont élargi ces directives aux vecteurs de toutes les armes de destruction massive (nucléaires, chimiques et biologiques).

Le régime n'est ni un traité ni un accord international, mais un arrangement volontaire entre des pays qui ont un intérêt commun à mettre fin à la prolifération des missiles. Le régime consiste en une politique commune d'exportation s'appliquant à une liste de produits contrôlés. Chaque membre respecte ses engagements dans le contexte de ses propres lois sur les exportations.

Lors de leur onzième réunion plénière, en octobre 1996, les parties au régime ont poursuivi les travaux de leurs réunions antérieures sur les aspects régionaux de la prolifération des missiles et les questions de transbordement, et sont convenues de poursuivre leurs échanges de vues sur le rôle du régime en ce qui concerne l'impact des missiles sur les tensions régionales. Les partenaires ont également noté avec satisfaction que les pays non membres étaient prêts à respecter les directives du régime.

TRAITÉ CIEL OUVERT

Le Traité ciel ouvert, signé en mars 1992 à Helsinki (Finlande), encourage l'ouverture et la transparence dans les activités militaires au moyen de survols d'observation réciproques, non armés. Conçu pour rassurer les pays, le Traité donne à chaque signataire le droit de recueillir des informations sur les forces et activités militaires des autres pays signataires.

Proposé tout d'abord à l'Union soviétique en 1955 par le président Eisenhower, ce concept avait été oublié jusqu'à ce que le président Bush rouvre le dossier en 1989. Des négociations furent entamées cette année là par les Etats membres de l'OTAN et de l'ancien Pacte de Varsovie. A ce jour, il a été signé par vingt-sept pays.

Il entrera en vigueur soixante jours après sa ratification par vingt signataires qui doivent inclure tous les pays soumis à au moins huit survols annuels après la pleine entrée en vigueur. Il s'agit des pays suivants : Allemagne, Biélorussie, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Royaume-Uni, Russie, Turquie et Ukraine. Ce Traité a été ratifié par les Etats-Unis en novembre 1993. De tous les signataires sus-mentionnés, seuls la Biélorussie, la Russie et l'Ukraine ne l'avaient pas encore ratifié en juillet 1997.

Les signataires doivent soumettre leurs demandes de survol avant le début de l'année à tous les autres signataires et à la Commission consultative ciel ouvert, organisation établie dans le cadre du Traité afin d'en faciliter la mise en œuvre. Le Traité précise en outre le nombre maximum de survols annuels que doit accepter chaque signataire. Après la pleine entrée en vigueur, les Etats-Unis seront obligés d'accepter quarante-deux survols par an.

TRAITÉ SUR LA LIMITATION DES SYSTÈMES DE MISSILES ANTIMISSILES (ABM)

Le traité ABM, signé en 1972 par les Etats-Unis et l'Union soviétique, interdit la mise au point, les essais ou le déploiement de systèmes mobiles maritimes, aériens et terrestres de défense contre les attaques de missiles balistiques stratégiques. En 1974, les deux parties au Traité ont convenu qu'elles auraient chacune droit à une zone de déploiement ABM. Bien que la Russie continue de maintenir la zone de défense ABM de Moscou, les Etats-Unis ont désactivé leur site en 1976 après l'avoir utilisé brièvement pour défendre leur rampe de lancement de missiles balistiques intercontinentaux près de Grand Fork, dans le Dakota du Nord.

Pour faciliter l'application des dispositions du Traité, les parties ont créé la Commission consultative permanente qui se réunit au moins deux fois par an et procède à un examen du Traité tous les cinq ans. Le quatrième examen du Traité ABM, qui a eu lieu en 1993, a réaffirmé l'engagement des participants envers le pacte et encouragé son renforcement.

Au Sommet d'Helsinki, en mars 1997, les présidents Clinton et Eltsine sont convenus que le Traité autorisait les six systèmes de missiles défensifs, visant à protéger les troupes au sol, que les Etats-Unis mettent actuellement au point dans le cadre de leur programme de défense tactique par missiles. Cependant, les derniers détails techniques restent encore à finaliser.

La question du maintien du Traité s'est posée à la suite de la dissolution de l'Union soviétique. Le 14 mai 1997, le Sénat des Etats-Unis a approuvé à l'unanimité un amendement au Traité de 1990 sur les forces conventionnelles en Europe qui comprenait une clause sans aucun lien avec lui, ajoutée par les Républicains en tant qu'amendement officiel au Traité ABM, exigeant que le président demande l'approbation du Sénat pour passer un accord prévoyant que pourraient également adhérer au Traité les Etats suivants issus de l'ancienne Union soviétique : Russie, Biélorussie, Ukraine et Kazakhstan.

Le gouvernement affirme qu'il est encore trop tôt pour envisager s'il sera nécessaire de négocier des modifications au Traité ABM ou quand il faudra le faire au cas où les Etats-Unis prendraient la décision de déployer une défense nationale antimissiles.

PROGRAMME DE DÉFENSE ANTIMISSILES BALISTIQUES

Le Programme de défense antimissiles balistiques est conçu pour contrer toute menace immédiate potentielle visant les forces alliées et certaines forces américaines déployées à l'étranger, provenant de missiles balistiques de faible portée, ainsi que la menace de prolifération de missiles balistiques de longue portée visant le territoire des Etats-Unis.

Le programme comprend trois éléments : défense tactique contre les missiles, défense nationale contre les missiles et techniques avancées de défense contre les missiles balistiques.

La défense tactique vise à protéger les Etats-Unis et leurs alliés contre des missiles balistiques de faible

portée et les missiles de croisière. Il existe deux types de défense tactique : un ensemble de systèmes de faible altitude qui interceptent les missiles à une altitude relativement basse dans l'atmosphère et des systèmes de haute altitude qui les interceptent dans l'espace extra-atmosphérique et dans un plus grand rayon d'action.

Le programme de défense nationale prévoit la mise au point et les essais d'un système intégré de défense du territoire des Etats-Unis contre des missiles balistiques intercontinentaux lancés accidentellement ou contre des missiles balistiques de moyenne portée lancés intentionnellement par des régimes criminels. La structure au sol comprendrait six éléments : un intercepteur au sol ; un système de radiodétection au sol ; des radars améliorés d'alerte précoce au sol ; des radars dans les postes avancés ; un système à infrarouge sur

satellite ; et un système de synchronisation, de commandement, de contrôle et de communication de combat (BM/C3). Le ministère de la Défense pense qu'il devrait être possible de déployer dès 2003 un système totalement opérationnel, donc bien avant la date butoir avancée par les services du renseignement.

Le troisième élément du programme de défense vise à établir une base technique robuste qui permettra le déploiement de systèmes de défense de plus en plus sophistiqués parallèlement à l'évolution des missiles balistiques. En prévision de l'avenir, des crédits sont affectés à des programmes de développement de techniques de défense contre les missiles balistiques dans un certain nombre de domaines, notamment les techniques avancées d'interception et de détection, et les lasers chimiques.

FICHE ANALYTIQUE SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

Publiée par le bureau de presse de la Maison-Blanche, le 16 mai 1997

«Je lance aujourd'hui une initiative internationale pour interdire les mines antipersonnel. Depuis des dizaines d'années le monde est frappé d'horreur devant la destruction que causent ces engins (...) Pour mettre fin à ce carnage, les Etats-Unis essaieront d'obtenir un accord mondial aussi rapidement que possible afin de stopper l'utilisation des mines antipersonnel (...) Nous devons agir afin que tous les enfants du monde puissent poser sans crainte les pieds sur le sol.»

Le President Clinton
Washington, le 16 mai 1997

Dans soixante-quatre pays, pour la plupart en développement, la population est confrontée quotidiennement au risque de se faire tuer ou estropier par les quelque cent millions de mines qui y sont posées. Les mines antipersonnel font plus de vingt-cinq mille victimes chaque année, font obstacle au développement économique et empêchent les personnes déplacées et les réfugiés de rentrer chez eux. Les mines resteront une menace croissante pour les populations civiles pendant de nombreuses décennies à venir, à moins que nous ne prenions des mesures dès maintenant.

LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS ANNONCÉE EN MAI 1996

Pour tenter de résoudre ce problème, le Président des Etats-Unis a annoncé le 16 mai 1996 une nouvelle politique relative aux mines antipersonnel. Cette initiative trace clairement la voie vers une interdiction totale des mines antipersonnel, tout en veillant à ce que les besoins militaires essentiels des Etats-Unis et leurs engagements envers leurs alliés soient respectés, ainsi qu'il est expliqué ci-dessous :

Interdiction totale. Les Etats-Unis font tout ce qu'ils peuvent afin de mettre en place un accord international sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et de l'exportation de mines terrestres antipersonnel et souhaitent mener

les négociations à terme le plus rapidement possible. Les Etats-Unis considèrent la sécurité sur la péninsule coréenne comme un cas unique. En conséquence, pendant les négociations, ils protégeront leur droit d'utiliser des mines antipersonnel jusqu'à ce que l'on trouve des solutions de remplacement ou que la menace d'agression ait disparu de cette région.

Interdiction des mines ne comportant pas de dispositif d'autodestruction. Depuis un an, les Etats-Unis ont décidé unilatéralement de n'utiliser aucune mine de ce type et de les entreposer avec l'intention de les détruire d'ici à 1999, à l'exception de celles qui sont nécessaires dans les deux cas suivants : a) aux fins d'entraînement du personnel spécialisé dans les opérations de déminage, ou b) afin de défendre les Etats-Unis et leurs alliés contre toute agression dans la zone démilitarisée de Corée.

Mines antipersonnel équipées d'un dispositif d'autodestruction. Jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord international, les Etats-Unis se réservent le droit d'utiliser des mines comportant un dispositif d'autodestruction ou d'autodésamorçage en cas d'hostilités afin de sauvegarder la vie de soldats américains et d'accélérer la fin des combats, tout en restant dans les limites des restrictions qu'ils ont acceptées en signant la Convention de 1980 sur les armes conventionnelles.

Rapport annuel. A partir de 1999, le chef de l'état-major interarmées soumettra un rapport annuel au Président et au ministre de la Défense où il indiquera si, à son avis, il existe un impératif militaire justifiant le maintien des exceptions susmentionnées.

Solutions de remplacement des mines antipersonnel. Le Président a chargé le ministre de la Défense de lancer un programme de recherche, de passation de marchés et autres mesures afin de supprimer le besoin de recourir aux mines dans ces cas exceptionnels, et de permettre le plus rapidement possible aux Etats-Unis et à leurs alliés de ne plus être tributaires de ces engins.

Expansion des travaux de déminage. Le ministère de la Défense a lancé un programme substantiel de mise au point de techniques améliorées de détection de mines et de déminage, ainsi que de diffusion de ces techniques dans la communauté internationale. Ce ministère élargit aussi de façon notable son programme humanitaire visant à aider d'autres pays à mettre en place des programmes efficaces de déminage.

PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS MAI 1996 VERS L'ÉLIMINATION TOTALE DES MINES ANTIPERSONNEL

Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis que le Président a annoncé notre nouvelle politique, d'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines.

APPEL À UNE INTERDICTION TOTALE

Le 10 décembre 1996, à l'Assemblée générale des Nations unies, les pays se sont prononcés à une majorité écrasante (156 à 0) en faveur de la résolution parrainée par les Etats-Unis exhortant les Etats à négocier un accord sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Depuis l'ouverture de la Conférence sur le désarmement, le 20 janvier 1997, les Etats-Unis travaillent avec d'autres pays membres dans le but d'entamer des négociations sur un accord mondial

d'interdiction totale des mines antipersonnel. Cette instance composée de soixante et un membres, qui siège à Genève (Suisse), comprend la majorité des partisans les plus acharnés de l'interdiction des mines antipersonnel ainsi que la plupart des grands producteurs mondiaux de ces engins. C'est également le cadre dans lequel le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques ont été négociés. Le Canada a par ailleurs entamé un processus d'élaboration d'un traité d'interdiction des mines antipersonnel par tous les pays favorables à cette idée. Les Etats Unis se félicitent de ce processus qui représente une étape vers l'interdiction totale des mines antipersonnel et le considèrent comme un complément des négociations de la Conférence sur le désarmement.

MORATOIRE SUR LES EXPORTATIONS

Les Etats-Unis observent depuis 1992, conformément à leur législation, un moratoire temporaire sur les exportations de mines antipersonnel. Cette loi expire en l'an 2000.

Nous avons annoncé, le 17 janvier 1997, que les Etats-Unis observeraient de façon permanente l'interdiction d'exporter et de transférer des mines antipersonnel. Nous œuvrerons à faire une loi de cette politique.

Nous avons encouragé toutes les autres nations à se joindre à nous et à interdire de façon permanente l'exportation et le transfert des mines antipersonnel pour mettre fin, à tout jamais, à la prolifération de ces armes. A ce jour, plus de trente nations se sont jointes à nous et ont mis fin, définitivement ou temporairement, à toute activité d'exportation de ces engins.

RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS SUR L'EMPLOI DES MINES ANTIPERSONNEL

Le 7 janvier 1997, lors de l'ouverture de la 105^e session parlementaire, le Président a soumis au Sénat, pour qu'il donne avis et consentement à la ratification, le Protocole amendé sur les mines rattaché à la Convention sur les armes

conventionnelles qu'ont signée soixante et un pays. Les Etats-Unis avaient pris la tête de l'initiative visant à renforcer ce Protocole lors de la Conférence d'examen de cette Convention en mai 1996. Le Protocole établit de nouvelles normes de protection des populations civiles, pendant que les Etats œuvrent à l'interdiction des mines.

Le Protocole amendé sur les mines élargit la portée du Protocole d'origine afin d'inclure les conflits armés internes qui sont responsables de la majorité des victimes civiles ; il demande que toutes les mines antipersonnel dont la pose s'effectue par largage soit équipées de dispositifs d'autodestruction et d'autodésamorçage avec un taux de fiabilité combiné de 99,9 % ; il exige que toutes les mines qui ne possèdent pas ce type de dispositifs soient placées dans des champs marqués et contrôlés ; et que toutes les mines antipersonnel soient aisément détectables pour faciliter le déminage.

STOCKS DE MINES ANTIPERSONNEL

Comme l'a annoncé le Président en mai, les Etats-Unis ont l'intention de détruire, d'ici à la fin de 1999, quelque trois millions de mines non équipées de ces dispositifs. La destruction de ces mines est déjà bien avancée et se déroule comme prévu (plus de 800.000 ont déjà été détruites). Les Etats-Unis ne garderont de mines de ce type que dans la mesure où elles seront nécessaires à l'entraînement de leurs soldats et à la défense en Corée.

Le 17 janvier 1997, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils limiteraient leurs stocks de mines antipersonnel au niveau actuel. Nous encourageons les autres nations à en faire autant.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT SUR LES OPTIONS DE REMPLACEMENT DES MINES ANTIPERSONNEL

Sur l'ordre du Président, le ministère de la Défense a lancé un programme de recherche et de développement dans le dessein de trouver des solutions efficaces de remplacement des mines

antipersonnel. Les crédits demandés pour ce programme se montent à trois millions de dollars pour l'année budgétaire 1998 et à cinq millions pour l'année 1999.

PROGRAMMES HUMANITAIRE DE DÉMINAGE

Pendant l'année budgétaire 1997, les Etats-Unis dépenseront environ vingt-huit millions de dollars sous forme d'aide financière et de fourniture d'équipements aux programmes de déminage de quatorze pays : Afghanistan, Angola, Bosnie, Cambodge, Erythrée, Ethiopie, Jordanie, Laos, Mozambique, Namibie et Rwanda, ainsi qu'au Programme régional de l'OEA et de la BID en Amérique centrale (Honduras, Costa Rica, Nicaragua).

Les Etats-Unis souhaitent mettre en place des programmes de formation au déminage et de sensibilisation à ce problème. Dans le projet de budget pour 1998, quelque trente-cinq millions de dollars sont prévus au titre de tous les programmes de déminage.

- Les Etats-Unis ont considérablement contribué aux activités de déminage en Bosnie, afin d'assurer que les Bosniaques seront bientôt capables d'assumer la responsabilité de leur programme de déminage.
- Vu le succès de la bande dessinée Superman DC auprès des enfants de Bosnie, les Etats-Unis mettent au point de nouveaux matériels éducatifs tels que des programmes scolaires interactifs, ainsi que des spots à la radio et à la télévision.
- Pour faire face à la demande croissante de démineurs compétents, le ministère de la Défense a porté le nombre de ses formateurs dans ce domaine à plus de deux cent soixante-dix.
- Le ministère de la Défense a établi un centre d'information sur le déminage humanitaire à l'université James Madison. Cet établissement a été créé, en collaboration avec le ministère de la

Défense, un site consacré à ce sujet sur la Toile de l'Internet (www. demining. brtrc. com).

NOUVELLES TECHNIQUES DE DÉMINAGE

L'année dernière, le ministère de la Défense a examiné plus de cent vingt techniques conçues spécialement pour les opérations de déminage faites dans le cadre de programmes humanitaires, et vingt et un nouveaux projets ont été retenus aux fins de mise au point. Les prototypes du matériel sélectionné ont été mis à l'essai en Bosnie, au Honduras, au Laos, au Cambodge, au Mozambique et au Rwanda. Le financement de ce programme se monte à 14,4 millions de dollars pour l'année budgétaire 1997. Pour 1998, 17,7 millions de dollars ont été demandés.

PROCHAINES ÉTAPES

Il reste beaucoup à faire :

Obtenir un accord rapide pour commencer à négocier l'interdiction des mines antipersonnel à la Conférence sur le désarmement et améliorer la complémentarité des travaux de la Conférence sur le désarmement et du « Processus d'Ottawa » ;

Mettre d'autres solutions de rechange au point de façon que les Etats Unis puissent se passer de mines antipersonnel le plus rapidement possible ;

Obtenir l'entrée en vigueur rapide du Protocole amendé sur les mines à la Convention sur les armes conventionnelles et encourager l'adhésion à cette Convention ;

Poursuivre l'expansion des programmes de déminage à des fins humanitaires ;

Mettre au point et utiliser de nouvelles techniques de détection des mines et de déminage. —